

Rapport de gestion-Annexe III
Déclaration de performance extra-financière
AIR CORSICA 2019

Validée par le Conseil de surveillance du 27 octobre 2020



SOMMAIRE

I. AVANT-PROPOS	3
II. MODELE D’AFFAIRES	3
III. CHIFFRES CLES 2019	4
A. RESSOURCES	4
B. ACTIVITES	4
C. REALISATIONS	6
D. UTILITE SOCIETALE	6
V. PRESENTATION DE NOTRE DEMARCHE ET DE NOTRE STRATEGIE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE	7
A. METTRE EN PLACE UNE CELLULE RSE « AIR CORSICA » POUR OPTIMISER NOTRE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE	8
B. CONTRIBUTIONS D’AIR CORSICA AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES	8
C. STRATEGIE RSE 2020-2025	9
VALEUR N°1 : EXPLOITATION DURABLE ET RESPONSABLE DE NOTRE FLOTTE AÉRIENNE	10
« Maintenir une relation commerciale durable avec nos voyageurs »	10
Objectif n°1 : Exploiter nos avions de manière satisfaisante et maintenir une relation de confiance avec nos clients	10
VALEUR N°2 : PRÉSERVATION DE L’ENVIRONNEMENT	16
Réduire l’empreinte environnementale de notre activité	16
Objectif n°1 : Réduire les émissions de GES et participer à la lutte contre le réchauffement climatique	16
Objectif n°2 : Réduire et améliorer la consommation énergétique de notre activité hors vol	24
Objectif n°3 : Atténuer l’impact environnemental de l’activité aérienne sur la destination Corse, et sa biodiversité	27
VALEUR N°3 : AMÉLIORATION DE L’EXPÉRIENCE DES SALARIÉS DE LA COMPAGNIE AIR CORSICA	36
Améliorer l’expérience de nos salariés	36
Objectif n°1 : Partager une vision commune avec les salariés, et renforcer notre relation de confiance	36
Objectif n°2 : Assurer la santé et la sécurité des travailleurs d’Air Corsica	40
Objectif n°3 : Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations	42
Objectif n°4 : Développer les compétences et soutenir l’épanouissement de nos collaborateurs	46
VALEUR N°4 : CONTRIBUTION AUX VALEURS DE LA SOCIÉTÉ CORSE	50
Contribuer à préserver et soutenir les valeurs insulaires	50
Objectif n°1 : Intégrer le développement durable dans notre activité et notre culture d’entreprise	50

I. Avant-propos

Les enjeux sociétaux et environnementaux sont plus que jamais au cœur de la stratégie de développement des grandes entreprises, et font partie désormais des critères de choix motivant l'achat des consommateurs.

Le secteur aérien représente, à minima, **2,4 % des émissions de CO² mondiales**, et reste **fortement critiqué du fait de la forte croissance de ses émissions de gaz à effet de serre**. Depuis peu, ce secteur vit également une crise sans précédent avec l'arrêt brutal de son activité dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, dont l'impact est encore incertain, mais aura sans aucun doute des conséquences sur sa transition bas-carbone.

En dépit d'un contexte économique difficile sur le plan de la compétitivité et de l'emploi, les **compagnies aériennes poursuivent leurs efforts continus en matière de RSE**. L'amélioration de la performance environnementale et sociétale sont au centre des politiques RSE menées par la majorité des compagnies aériennes internationales.

Pour la publication de sa troisième déclaration de performance extra-financière (DPEF), valable pour la période 2019-2020, la **compagnie Air Corsica a souhaité ancrer durablement les thématiques sociales, sociétales et environnementales au sein de son entreprise**, et pouvoir mesurer les efforts consentis, et les activités mises en œuvre, dans le temps.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le Directoire de la compagnie, **un tableau de bord et des indicateurs suivis ont été créés pour l'année 2019** et sont présentés dans cette DPEF. Le suivi des indicateurs créés, durant cinq années, permettra de mesurer la performance d'Air Corsica vis-à-vis des engagements pris.

Dès 2020, cette volonté sera traduite en interne par **la mise en place d'une équipe dédiée à la RSE**, ayant pour objectif de **mettre en œuvre et suivre toutes les actions** liées au suivi de la bonne performance extra financière de la compagnie Air Corsica.

Cette stratégie met en avant la volonté d'Air Corsica d'aller au-delà de son cœur de métier, le transport aérien, et de communiquer de manière transparente sur ses contributions envers la société Corse et son environnement.

II. Modèle d'affaires

Créée en 1989, Air Corsica opère ses vols depuis/vers la Corse durant toute l'année civile. La compagnie est **leader du transport de passagers aériens en Corse**.

Par cette **mission de service public sur Paris-Orly et le bord à bord**, le réseau Air Corsica offre aux passagers insulaires **une offre permanente de transport entre la Corse et le Continent**.

Air Corsica contribue au **développement économique et social de la Corse**, et facilite les **prises en charge sanitaires** entre la Corse et le Continent.

Société Anonyme d'Économie Mixte (SAEM) à directoire, détenue à **plus de 66 % par la Collectivité de Corse**, son capital s'élève à **15 millions €**.

III. Chiffres clés 2019

Tous les chiffres présentés dans ce document, le sont sur le périmètre d'une année civile : 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017, 2018 ou 2019. Seules les données relatives au chiffre d'affaires et au résultat net de la compagnie seront présentées sur le périmètre d'une année fiscale : 1^{er} avril au 31 Mars

A. Ressources

Nombre de collaborateurs
2017 : 727 salariés
2018 : 721 salariés (-0,83%)
2019 : 732 salariés (+1,5%)

13 avions
7 ATR
6 A320
Age moyen de la flotte aérienne
2018 : 12,8 ans
2019 : 11,1 ans (-13%)

7 Sites Air Corsica
Siège social à Ajaccio , et présence dans les aéroports de Bastia, Figari et Calvi
Sur le continent : Nice, Marseille et Toulouse

B. Activités

17 aéroports desservis
33 lignes régulières en France et à l'International
Belgique, Royaume-Uni, Portugal

Des liaisons aériennes régulières à l'année ou saisonnières en été existent donc entre les quatre aéroports de Corse (Ajaccio, Bastia, Calvi et Figari) et de nombreux aéroports continentaux ou internationaux tels que Paris-Orly ou Paris-Charles de Gaulle, Marseille, Nice, Lyon, Toulon, Toulouse, Nantes, Clermont-Ferrand, Bruxelles-Charleroi, Londres-Stansted et Porto.

Si la continuité territoriale Corse-Continent reste sa mission première, Air Corsica s'efforce d'œuvrer en complément comme une entreprise privée indépendante, en élargissant notamment son périmètre d'intervention, au travers de l'ouverture de nouvelles lignes.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019

AIR CORSICA



En complément de son activité régulière, Air Corsica possède également une activité de vols « charters ». Ces vols commerciaux, organisés en dehors des lignes à horaires réguliers sont destinés à des clients diversifiés : séjours hivernaux dans des capitales européennes, clubs sportifs, tours opérateurs divers, transports de CRS...

Nombre de passagers commerciaux transportés

2017 : 1.832.306 passagers
2018 : 1.973.257 passagers (+7,7%)
2019 : 1.974.511 passagers

Nombre de vols réalisés

2017 : 20.504 vols
2018 : 21.300 vols
2019 : 21.113 vols (+2,88%)

Nombre d'heures de vols réalisées

2017 : 22.496,57 heures de vols
2018 : 24.312,34 heures de vols (+8%)
2019 : 23.840,26 heures de vols (-2%)

Transport de marchandises / Fret (1^{er} avril – 31 Mars)

2017-2018 : 2.571 tonnes de fret

Depuis Juin 2019, Air Corsica a remporté un marché destiné à transporter le personnel Airbus entre ses usines françaises de Toulouse, Nantes et Saint-Nazaire. Cette nouvelle activité représente un volume d'environ 400 rotations par an, pour une durée de 5 ans.

C. Réalisations

Chiffre d'affaires (1^{er} avril – 31 Mars)
2017-2018 : 197.010 millions d'Euros
2018-2019 : 204.088 millions d'Euros (+4,7%)

Résultat net (1^{er} avril – 31 Mars)
2017-2018 : 3.187 millions d'Euros
2018-2019 : 1.375 million d'Euros (-131%)

4^{ème} entreprise dans le tissu économique Corse en termes de chiffre d'affaires.

33 lignes régulières ou saisonnières, dont 12 lignes de Service Public, plus de 20.000 vols par an et près de 2 millions de passagers transportés en 2019.

D. Utilité sociétale

En 2019, 575.498 € consacrés au soutien du tissu associatif, sportif et de santé local en 2019
En 2019, Plus de 60.000 passagers transportés pour raisons sanitaires
4,37 à 4,65€ de retombées économiques locales pour chaque Euro de subvention d'exploitation accordé à la compagnie.
Contribution de la Compagnie à environ 3% du PIB insulaire

Missions Air Corsica
<ul style="list-style-type: none"> • Transporteur aérien, depuis et vers la Corse, via la mise en place d'un trafic annuel • Pont permanent entre la Corse et le Continent permettant de faciliter la vie quotidienne des insulaires dans leurs déplacements professionnels, médicaux, de loisirs etc. • Exploitation de lignes de service public, et mise en place d'offre tarifaire dédiée aux résidents corses • Diversification de l'offre annuelle aérienne, à destination de tous les segments, dont le tourisme
Valeurs Air Corsica
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre d'un service de qualité, dans les normes de sécurité les plus hautes • Promotion de l'identité et de l'attractivité du territoire corse • Entreprise corse au service de la Corse et des Corses • Acteur majeur de l'économie insulaire, avec de fortes incidences en termes de développement local et de création de richesses • Entreprise dynamique et fédératrice autour de sujets phares comme l'environnement, la société Corse, et le bien-être social de son personnel.

IV. Mots du Président du Directoire

Mr Luc Bereni	Président du Directoire
	<p><i>Air Corsica répond à l'obligation légale de publier sa déclaration de performance extra-financière annuelle, avec pour objectif d'améliorer la transparence sur l'activité de la compagnie.</i></p> <p><i>Le but du document que vous allez lire est donc double :</i></p> <p><i>En interne,</i> permettre à notre compagnie aérienne de mesurer les conséquences de son activité sur l'environnement, la société corse et sur l'écosystème économique insulaire afin d'améliorer son impact.</p> <p><i>En externe,</i> ce rapport permet aux parties prenantes de la compagnie de mieux comprendre l'implication dans le développement durable et de mieux évaluer les conséquences à moyen et long terme de nos activités.</p> <p><i>De ce fait, ces parties prenantes peuvent faire des choix plus éclairés vis-à-vis de notre compagnie.</i></p> <p><i>Leader du transport aérien en Corse depuis trente ans, nous cherchons à offrir à notre clientèle la plus grande sécurité, la meilleure offre et la meilleure qualité de service, dans une démarche toujours plus respectueuse de notre environnement »</i></p>

V. Présentation de la démarche et de la stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) est un document qui synthétise et rend publiques toutes les informations sur les actions mises en place par l'entreprise pour respecter les principes du développement durable.

Suite à la réalisation de ces deux premiers rapports RSE, Air Corsica souhaite installer une véritable stratégie afin de suivre ses engagements, et mesurer les résultats des objectifs fixés sur le long terme.

Outre le fait de dresser un bilan d'un certain nombre d'activités pour l'année 2019, ce troisième rapport RSE définit la stratégie et les objectifs qu'Air Corsica s'est fixée pour l'année 2020, et jusqu'en 2025.

Ces objectifs sont ambitieux, et pour les atteindre, la Compagnie devra mettre en place une véritable stratégie d'entreprise afin de placer la RSE au cœur de ces activités. Ce rapport présente les actions retenues et les indicateurs de performance, mesurables d'une année sur l'autre, qui seront suivis par la Compagnie entre 2020 et 2025.

Air Corsica souhaite que cette politique RSE traduise et mette en avant de manière transparente son engagement éthique quotidien, et contribue à la bonne santé, à l'économie et au bien-être de la société Corse.

A. Mettre en place une cellule RSE « Air Corsica » pour optimiser la démarche environnementale et sociétale

La politique RSE n'étant pas déclarative mais volontariste, la compagnie Air Corsica doit mettre en œuvre et suivre un plan d'actions en vue d'atteindre les objectifs fixés par son Directoire.

Une des premières actions sera de créer une cellule RSE, directement rattachée au Directoire de la compagnie, afin de garantir de l'implication de tous les dirigeants dans cette démarche. La politique RSE sera alors placée au sein même du processus décisionnel de la compagnie.

Cette cellule transversale travaillera avec toutes les Directions de la société. Le responsable de la cellule RSE devra :

- Accompagner la mise en œuvre des activités définies dans la DPEF, auprès des différentes directions
- Collecter les données permettant de suivre les indicateurs RSE et leurs évolutions dans le temps
- Dresser un bilan et rendre compte chaque année des actions choisies et des objectifs atteints
- Fixer des objectifs pour les années suivantes.

La Compagnie Air Corsica s'engage à ce que cette cellule RSE soit créée et active au 1er Janvier 2021.

B. ^[SEP]Contributions d'Air Corsica aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

En Septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable. L'Agenda comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui appellent la communauté mondiale à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous vivent dans la paix et la prospérité.

Air Corsica a choisi d'intégrer le développement durable dans ses activités, au quotidien. A travers l'exploitation de ses avions, Air Corsica contribue de façon significative à la réalisation des ODD qui sont dans sa sphère d'influence, à savoir :

- **ODD5** - Égalité entre les sexes
- **ODD7** - Énergie propre et d'un coût abordable,
- **ODD8** - Travail décent et croissance économique,
- **ODD9** - Industrie, innovation et infrastructure,
- **ODD12** - Consommation et production responsables,
- **ODD13** - Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- **ODD15** - Préserver et restaurer les écosystèmes



La DPEF 2019-2020 présente les impacts positifs générés par l'activité de la compagnie Air Corsica sur les ODD des Nations Unies. Cette stratégie, déclinée sous formes d'objectifs et d'actions dans les chapitres suivants, permettra d'obtenir des résultats probants et réels pour ces sept (7) objectifs.

C. Stratégie RSE 2020-2025

Sur la base de l'analyse de matérialité réalisée pour le rapport RSE 2018 (Annexe n°1 : tableau de synthèse), et des ODD des Nations Unies, la compagnie Air Corsica s'est fixée une stratégie RSE s'articulant autour de quatre (4) valeurs phares :

- **L'exploitation durable et responsable de la flotte aérienne**
- **La préservation de l'environnement**
- **Le renforcement de l'expérience salariés**
- **La contribution aux valeurs sociétales.**

La Compagnie a fait le choix d'associer à chaque valeur des objectifs à atteindre d'ici 2025.

Ces objectifs ont été validés par le Directoire de la compagnie. Les actions et indicateurs en lien avec ces objectifs seront suivis dans le temps par la cellule RSE de la compagnie, et permettront de juger de la performance de cette stratégie et de la bonne tenue des engagements pris en N-1.

Valeur n°1 : Exploitation durable et responsable de la flotte aérienne

« Maintenir une relation commerciale durable avec nos voyageurs »

Objectif n°1 : Exploiter nos avions de manière satisfaisante et maintenir une relation de confiance avec nos clients



ODD 12 : « Pour fidéliser notre clientèle et consolider notre relation de confiance sur du long terme, nous souhaitons offrir à nos passagers la meilleure expérience client possible. Nous nous engageons à ce que notre service, durant toutes les opérations liées à votre vol, soit qualitatif et répondent aux exigences de notre clientèle. »

Afin que les passagers voyageant sur les vols Air Corsica soient satisfaits de la prestation offerte, les objectifs fixés par la compagnie pour 2025 sont les suivants :

- **90 % de passagers sont satisfaits de la prestation offerte par Air Corsica**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du nombre de passagers satisfaits de la prestation par an, entre 2020 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019, mais la compagnie se positionne sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites durant 5 années.

La compagnie s'engage, à travers son service de la communication et son service Relation Clientèle, à mettre en place une enquête pluriannuelle, par mail, auprès de 5.000 voyageurs. La première enquête sera réalisée en 2022, et répétée au moins une fois jusqu'en 2025. Les résultats issus de cette enquête seront analysés, et publiés. L'évolution constatée entre 2020 et 2025 devra mettre en avant la satisfaction des passagers interrogés.

- **Moins de 0,3 vols pour 100 sont annulés par an, pour des raisons propres à Air Corsica, d'ici 2025**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Nombre de vols annulés, pour des raisons propres à Air Corsica, par an		
2017	2018	2019
88 vols	55 vols (-37,5%)	71 vols (+29%)
Soit 0,42 vols pour 100	Soit 0,25 vols pour 100	Soit 0,33 vols pour 100

Entre 2017 et 2019, le nombre de vols annulés, pour des raisons propres à la compagnie Air Corsica, a baissé de 20%.

Les annulations non liées à l'action de la compagnie ont été écartées de cette analyse, comme par exemple les restrictions de l'espace aérien ou de pistes, la non disponibilité de carburant, des manifestations politiques contraignantes ou des facteurs météos.

Cet indicateur confirme que l'objectif de « **moins de 0,3 vols pour 100 annulés par an, pour des raisons propres à la compagnie** », est en phase d'être atteint dès 2019. Ce chiffre, témoin de l'engagement des équipes de la compagnie envers les voyageurs, devra être conforté pour la période 2020-2025.

- **Moins de 1% des passagers transportés sur une année formulent une réclamation**

Le service clientèle de la compagnie recense toutes les réclamations réalisées par les passagers voyageant sur les vols Air Corsica. Ces réclamations sont diverses : incidents bagages, retards et annulations de vols.

L'objectif fixé par la compagnie est de conserver ce résultat : « **moins de 1% des passagers transportés formulent une réclamation** » d'ici 2025. Le maintien de ce résultat passe par une optimisation du fonctionnement des services ayant entraîné la formulation des réclamations.

Les indicateurs retenus pour mesurer l'effort de la compagnie sont les suivants :

Nombre de réclamations générales par an et % de passagers formulant une réclamation		
2017	2018	2019
6.399 réclamations	12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)
0,35% des passagers transportés formulent une réclamation	0,64% des passagers transportés formulent une réclamation	0,81% des passagers transportés formulent une réclamation

Les chiffres communiqués par le service Relation Clientèle, permettent de mettre en avant que le nombre de réclamations formulées par les passagers est en augmentation forte entre 2017, 2018 et 2019. On note néanmoins que dans près de 50% des cas, les formulations sont liées à des retards de vols.

- **Le nombre de réclamations bagages, en fonction du nombre de passagers transportés par an, est inférieur à 0,15 %**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du nombre de réclamations bagages / nombre de passagers transportés par an entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
1.099 réclamations bagages	2.764 réclamations bagages	3.082 réclamations bagages (+11,5%)
0,06 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés	0,14 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés	0,15 % de réclamations bagages / nombre de passagers transportés

Environ 20% des réclamations formulées par les passagers sont liées à des « litiges bagages ». Les plaintes sont réalisées pour des bagages endommagés, ou des livraisons différées dans le temps.

On note que le nombre de réclamations bagages a augmenté de +133% entre 2017 et 2018, et de +11,5% entre 2018 et 2019.

On note que le service offert au passager est qualitatif en termes de transport de bagages, avec seulement 0,15% de réclamations bagages sur le nombre total de passagers transportés en 2019. La compagnie se fixe l'objectif de rester sous le résultat « **0,15% de litiges bagages, sur le nombre de passagers transportés sur une année** » d'ici 2025.

A noter qu'en 2019, **près de 85% des dossiers traités, liés aux litiges bagages, ont entraîné une compensation/indemnisation du passager**, prouvant une nouvelle fois l'attention portée par la compagnie à ses passagers, et leur satisfaction.

- **100 % des réclamations passagers sont traitées sur une période de 45 jours**

Le traitement des réclamations passagers a fortement évolué entre 2017 et 2019 :

- En 2017, Air Corsica ne disposait pas de logiciel de traitement des réclamations. Les dossiers parvenaient par voie postale et leur traitement s'effectuait de manière individualisée. Ils devaient tous être signés par le Directeur. En outre, il existait plusieurs canaux d'entrée des réclamations.

Le délai de traitement moyen d'un dossier en 2017 était de 365 jours.

- En 2018, Air Corsica a mis en place une plate-forme de gestion des réclamations <https://support.aircorsica.com>, permettant de digitaliser les réclamations.

Les clients ont désormais la possibilité de se créer un compte personnel et de constituer un dossier de réclamation. Ils peuvent y joindre des documents, introduire leurs coordonnées bancaires pour l'obtention de leur indemnisation et les indemnisations sont effectuées par virement bancaire de manière hebdomadaire.

Malgré un traitement beaucoup plus rapide des dossiers, le service a dû introduire manuellement les réclamations postales en cours de 2017 dans la plate-forme pour les traiter de manière numérisée.

Le délai de traitement moyen d'un dossier en 2018 était de 120 jours, soit 4 mois.

- En 2019, Air Corsica n'accepte plus les réclamations par courriers postaux à partir du 1^{er} juin. Début 2019, le délai de traitement des réclamations était ramené à 3 mois. **En Septembre 2019, le délai de traitement n'était plus que de 3 jours. Les tempêtes de fin d'année (Amélie, Chiara, Hervé, Daniel, Elsa et Fabien...) ont fait remonter le délai de traitement à 45 jours en fin d'année.**

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019 AIR CORSICA

Les dossiers sont étudiés par les membres du service et sont ensuite classés selon cette nomenclature :

- Dossiers traités (clôturés) ;
- Dossiers en cours de traitement : le passager doit fournir des pièces complémentaires ;
- Dossiers en attente d'acceptation de proposition commerciale par le passager.

Afin que ce service au passager soit le plus réactif possible, la compagnie se fixe l'objectif suivant :
« 100% des réclamations passagers formulées sont traitées dans un délai de 45 jours »
 d'ici 2025.

Les indicateurs retenus pour mesurer l'effort de la compagnie sont les suivants :

% de réclamations traitées et en cours de traitement / réclamations formulées par an – Temps de traitement des dossiers		
2017	2018	2019
6.399 réclamations	12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)
100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica	100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica	100% des dossiers étudiés et traités par Air Corsica
Temps moyen de traitement d'un dossier 365 Jours	Temps moyen de traitement d'un dossier 121 jours	Temps moyen de traitement d'un dossier 45 jours

Le service Relation Clientèle d'Air Corsica traite l'ensemble des réclamations formulées par les passagers. Cette dynamique est observée en 2017-2018-2019. Le temps moyen de traitement a été divisé par 8 entre 2017 et 2019, preuve de l'efficacité des mesures mises en place et décrites précédemment.

Le temps de traitement d'une réclamation client en 2019 est de 45 jours. L'objectif étant de maintenir ce temps de traitement des dossiers réclamations entre 2020 et 2025.

Les dossiers en attente de finalisation, et non clôturés, le sont du fait des passagers : en attente d'acceptation commerciale, ou de pièces complémentaires à fournir.

- **50% des réclamations passagers entraînent une compensation/indemnisation**

Suite à étude des dossiers de réclamations par le service en charge de la relation clientèle, on note que près de 50% des requêtes font l'objet de compensation/indemnisation pour 2018 et 2019.

Cet effort financier important traduit la politique clientèle de la compagnie, avec un passager au centre des préoccupations de la compagnie.

Nombre de réclamations entraînant une compensation/indemnisation		
2017	2018	2019
6.399 réclamations	12.679 réclamations	16.034 réclamations (+26%)
41 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation	49,5 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation	46,2 % des réclamations obtiennent une indemnisation/compensation

Mme Laurie Locandro	Customer service agent
	<p><i>« Ce pool regroupe le Service clientèle et la Régulation commerciale qui traite les irrégularités des vols toute l'année 7/7j de 7h à 23h. 7 agents y œuvrent quotidiennement.</i></p> <p><i>En collaboration avec les différentes escales, ce service opérationnel gère le réacheminement des passagers en cas d'annulation de vol et veille à l'attribution de l'assistance réglementaire en toute circonstance (hébergement, repas, transfert en bus) que le vol soit retardé, annulé ou détourné pour des raisons météorologiques, techniques ou autres... en apportant une attention toute particulière aux enfants voyageant seuls et aux personnes nécessitant une assistance particulière.</i></p> <p><i>C'est le même service qui s'occupe de l'étude et des indemnisations relatives aux incidents bagages, qu'il s'agisse de bagages endommagés ou de bagages en livraison différée à l'issu d'un vol.</i></p> <p><i>Nous participons d'ailleurs au même titre que les services litiges bagages en aéroport aux recherches secondaires et au suivi des dossiers d'incidents bagage toute l'année.</i></p> <p><i>Notre service répond à l'ensemble des réclamations déposées sur la plateforme en ligne dédiée au règlement des litiges : https://support.aircorsica.com.</i></p> <p><i>Mise en place en 2018, elle nous a permis de raccourcir le délai de traitement des demandes et d'inscrire la compagnie dans une démarche écologique avec la suppression progressive de tous les supports papier.</i></p> <p><i>L'aspect juridique n'a pas de secret pour ce service qui traite également les requêtes des avocats et les mises en demeure des différentes officines.</i></p> <p><i>Les programmes de vols Hiver/Été y sont aussi mis à jour dans les systèmes de réservation.</i></p> <p><i>La polyvalence et la réactivité sont nos atouts et nous permettent d'offrir en permanence le meilleur service possible à nos clients.</i></p> <p><i>Notre objectif est d'assurer un suivi sans faille et attentionné afin de rester proches de nos clients tel que le veut notre slogan « simu tantu vicini »</i></p>

Valeur n°2 : Préservation de l'environnement

Réduire l'empreinte environnementale de notre activité

Objectif n°1 : Réduire les émissions de GES et participer à la lutte contre le réchauffement climatique



ODD 13 : « Pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, Air Corsica s'engage à mettre en place une politique moderne et ambitieuse, basée sur la modernisation de sa flotte aérienne, la réduction de la consommation générale de carburants et du poids des avions. Air Corsica s'engage à financer des projets de compensation de ses émissions de CO₂. La synergie entre ces actions permettra de limiter notre empreinte carbone, et de réduire de 10% nos émissions de CO₂ par siège/ 100 kilomètres d'ici 2025, par rapport à 2019 ».

Enjeu n°1 : Réduire les émissions de CO₂ par siège / 100 km (émissions au vol) d'ici 2025

Afin de parvenir à réduire ses émissions de CO₂ par siège, pour 100 kilomètres de vol, les objectifs fixés par la Compagnie pour 2025 sont les suivants :

- **Moderniser 50% de la flotte aérienne entre 2020 et 2030**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Nombre d'avions opérationnels récents (moins de 5 ans) au 31/12/2019		
A320	ATR	Total
2 avions (33%)	-	2 avions (14%)

La flotte d'Air Corsica est composée de 7 ATR et de 6 A320. Depuis 2016 la compagnie a pu acquérir 5 nouveaux appareils, avec pour but de renouveler et moderniser la flotte et d'offrir de meilleures conditions de transport aux passagers. A ce titre, en 2019, deux avions A320neo ont été achetés et livrés neufs, et ont permis d'optimiser les consommations de kérosène et donc les émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

Age moyen de la flotte aérienne au 31/12/2019		
A320	ATR	Age moyen
8,3 ans	13,25 ans	11,14 ans

A terme, la compagnie souhaite renouveler 50% de sa flotte, et remplacer les avions les plus anciens par des avions neufs, d'ici 2030. Ce « rajeunissement » de la flotte aérienne est en cours, avec un âge moyen constaté de 12,8 ans au 31/12/2018, contre 11,14 ans au 31/12/2019 (-13%).

- **Réduire de 20 % la consommation de kérosène par siège pour 100 kilomètres de vol, entre 2017 et 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution de la consommation de kérosène par siège, pour 100 kilomètres, entre 2017 et 2025		
Famille des avions A 320		
2017	2018	2019
3,09 litres/siège/100 km	3,07 litres/siège/100 km	2,79 litres/siège/100 km
Poids relatifs des A320 dans la consommation totale de kérosène		
2017	2018	2019
85 %	85,8%	85,7 %
Famille des avions ATR		
2017	2018	2019
3,49 litres/siège/100 km	3,5 litres/siège/100 km	4,09 litres/siège/100 km
Poids relatif des ATR dans la consommation totale de kérosène		
2017	2018	2019
15 %	14,2%	14,3 %
Moyenne totale en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur la totalité du kérosène consommé		
2017	2018	2019
3,15 litres/siège/100 km	3,1 litres/siège/100 km	2,95 litres/siège/100 km

Depuis 2016, Air Corsica a mis en place un plan de réduction triennal de sa consommation de kérosène afin de réduire les consommations nominales des différentes phases de vol. L'objectif fixé était d'obtenir une réduction de 2% de la consommation de kérosène en 2019. L'effort pour baisser la consommation de kérosène est en partie lié à une forte réduction de l'utilisation du moteur auxiliaire (APU).

On note que cet objectif a été largement atteint entre 2017 et 2019, avec une consommation de litres de kérosène/siège/100 km en **baisse de -6,35%**. Cette politique de réduction des coûts opérationnels, et notamment du carburant a été initiée et coordonnée par un commandant de bord A320 nommé à cet effet en 2017. L'effort a été concentré sur le secteur A320, représentant plus de 85% du total de la consommation de la compagnie.

Les autres outils utilisés par Air Corsica pour optimiser sa consommation de carburant sont les suivants :

- **Optimisation des vols et des phases LTO**, notamment les trajectoires des avions, en encourageant les approches à vue, qui permettent de retarder le passage en configuration d'atterrissage, le débit carburant en configuration d'atterrissage correspondant à environ 150 % du débit de carburant en configuration dite « lisse » ;
- Travail conjoint avec la Commission Européenne, les autorités de l'Aviation Civile et Airbus pour créer des **circuits d'atterrissages** favorisant l'automatisation de circuits d'approche optimisés.
- La mise en place de bonnes pratiques telles que le lavage des moteurs ou le renouvellement des moteurs des avions à des fréquences plus adaptées ;
- La mise en place de la **qualité de navigation requise (RNP)**, procédure de vol qui s'appuie sur le positionnement par satellite et d'autres systèmes modernes de gestion de vol durant l'approche finale d'un avion. Ce système permet une souplesse dans la conception des trajectoires d'arrivée plus prévisibles et plus efficaces, et d'effectuer des approches en descente continue.

Le plan de renouvellement de la flotte, engagée par Air Corsica en 2019, sera orienté vers l'intégration d'avions récents, moins consommateurs de kérosène, et permettra de maintenir l'objectif d'une consommation **inférieure à 3 litres de kérosène/siège/100 kilomètres d'ici 2025**.

Ce même indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly (917 kilomètres), et son évolution comparée entre 2017, 2018 et 2019 :

Évolution de la consommation de kérosène par siège, pour un vol Ajaccio-Orly, entre 2017 et 2025		
Famille des avions A 320		
2017	2018	2019
28,35 litres/siège	28,17 litres/siège	25,64 litres/siège (-9%)

On note sans surprise qu'un passager voyageant entre Ajaccio et Orly, sur un A320neo, aura consommé **25,64 litres de kérosène en 2019, soit une baisse de -9% par rapport à 2017**.

- **Optimiser de 1.000 tonnes l'armement des avions par an d'ici 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution de la quantité d'eau embarquée pour la totalité des vols entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
1.353 tonnes	1.430 tonnes (+5%)	1.412 tonnes

Les volumes d'eau embarqués dans les avions permettent de remplir plusieurs fonctions nécessaires pour le bon déroulement du vol, notamment le fonctionnement des toilettes.

Les quantités d'eau embarquées restent liées à la catégorie d'avion :

- Les avions de la famille ATR possèdent un réservoir de 60 litres d'eau, mais sans jauge, ne permettant pas de juger du bon remplissage du réservoir. A ce titre, le personnel en charge du remplissage réalisera toujours le plein d'eau à 100%.
- Les avions de la famille AIRBUS possèdent un réservoir d'une capacité de 200 litres d'eau. Ces avions possèdent des jauges, qui permettraient au personnel en charge du remplissage de réaliser des économies d'eau sur les trajets opérés.

Afin d'optimiser les quantités d'eau transportées par les avions AIRBUS, d'ici 2025, **la compagnie Air Corsica s'engage, sur la période 2020 à 2025, à ne réaliser que la moitié des pleins des réservoirs d'eau sur cette catégorie d'avions.** A savoir une économie de **100 litres d'eau pour un aller-retour A320**, soit une économie potentielle de **556 tonnes d'eau transportées par an** (sur la base du nombre de vol A-R AIRBUS réalisées en 2019). L'objectif sera atteint sur 5 ans, de manière progressive.

Cet indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly, avec une comparaison entre 2019 et 2025, suite à la mise en place de cette mesure.

Évolution de la quantité d'eau embarquée, par siège, pour un vol Ajaccio-Orly, entre 2019 et 2025		
2019	2020	2025
0,53 litres/siège	NC	0,26 litres/siège

En se projetant sur un vol Ajaccio-Orly, réalisé par un A320, la réalisation à moitié du plein du réservoir d'eau entraîne une diminution par deux (2) de la quantité d'eau embarquée par siège.

Soit seulement **0,26 litres par siège transporté**, et **0,53 litres pour un aller-retour sur la même destination.**

Un dernier indicateur retenu, pour optimiser le poids de l'armement des avions, est celui de **l'évolution du poids de la presse embarquée dans les avions.**

Un pack de 50 exemplaires de journaux-revues-magazines (JRM) pèse 5 kilos. En 2019, la compagnie a distribué 7.893 packs de presse sur ses vols, soit 39,46 tonnes de journaux transportés sur une année.

Depuis la crise COVID19 (Mars 2020), la compagnie ne distribue plus de presse à bord. Cette dernière s'engage, à horizon 2025, à la mise en place d'un service de presse dématérialisé à bord.

Avec cette initiative, outre l'allègement des avions, on estime que plus de 39,46 tonnes de déchets journaux papiers seront évités en une année.

Évolution de la quantité de JRM embarqués pour la totalité des vols, entre 2019 et 2025		
2019	2020	2025
39,46 tonnes	NC	0 tonnes

En optimisant les quantités d'eau et de JRM embarqués, la compagnie s'engage à « **alléger** » **ses avions du transport de près de 595,5 tonnes de matériel à l'horizon 2025.**

Outre les effets bénéfiques en termes de gestion des déchets, ces actions permettraient une économie de carburant conséquente, et de limiter les rejets de CO₂ de la compagnie.

M. Johan Diani	Responsable catering
	<p><i>« En limitant le remplissage du réservoir d'eau de nos avion Airbus à la moitié de sa capacité, et en dématérialisant le service de presse offert à bord, le gain de poids est estimé à presque 600 tonnes par an.</i></p> <p><i>Ces actions permettraient des économies significatives de carburant par an, et de limiter de nos rejets de CO2 dans l'atmosphère.</i></p> <p><i>Outre les effets bénéfiques en termes de consommation, la dématérialisation de la presse papier va dans le sens de notre politique de prévention des déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.</i></p> <p><i>D'autres solutions innovantes sont à l'essai pour optimiser et diminuer l'usage des ressources en eau »</i></p>

- **Réduire de 10% les émissions de CO₂ par siège/100 Km d'ici 2025**

Sachant que le transport aérien correspond à 99% des émissions induites par les activités de la compagnie Air Corsica, ce volet sera optimisé en priorité pour avoir un réel impact sur l'environnement.

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution de la quantité d'émission de CO₂ par siège, pour 100 kilomètres, entre 2017 et 2025		
Famille des avions A 320		
2017	2018	2019
8,08 Kg CO₂ /siège/100 km	8,03 Kg CO₂ /siège/100 km	7,31 Kg CO₂/siège/100 km
Poids relatifs des A320 dans les émissions de CO₂		
2017	2018	2019

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019
AIR CORSICA

85 %	85,8%	85,7 %
Famille des avions ATR		
2017	2018	2019
9,14 Kg CO₂ /siège/100 km	9,17 Kg CO₂ /siège/100 km	10,7 Kg CO₂ /siège/100 km
Poids relatifs des ATR dans les émissions de CO₂		
2017	2018	2019
15 %	14,2%	14,3 %
Moyenne totale en fonction du poids relatif de chaque famille d'avion sur la totalité du CO₂ rejeté		
2017	2018	2019
8,24 Kg CO₂ /siège/100 km	8,11 Kg CO₂ /siège/100 km	7,73 Kg CO₂ /siège/100 km

On constate une baisse de **-6,2% des émissions de CO₂/siège/100 kilomètres**, pour la totalité des vols, entre 2017 et 2019.

Ce résultat est à mettre en relation directe avec les actions mises en œuvre par Air Corsica pour réduire sa consommation en kérosène.

Au final on constate que le niveau d'émissions est passé en 2019 sous la barre symbolique des **8 Kg de CO₂/siège/100 kilomètres**.

L'objectif pour la compagnie est de **réduire d'au moins 10% ses émissions de CO₂/siège/100 kilomètres, sur la totalité de ses vols, entre 2019 et 2025**. Le renouvellement de la flotte vers des avions moins consommateurs en kérosène, la mise en place d'outils permettant d'optimiser la consommation de carburant lors des vols, et l'optimisation de l'armement des avions devraient permettre d'atteindre progressivement cet objectif.

Le même indicateur a été calculé sur un vol référence : Ajaccio-Orly, et comparé entre 2017, 2018 et 2019.

Évolution de la quantité d'émission de CO₂ par siège (kg), pour un vol Ajaccio-Orly (917 kilomètres), entre 2017 et 2025		
Famille des avions A 320		
2017	2018	2019
73,96 kg CO₂ /siège	73,5 kg CO₂ /siège	66,89 kg CO₂ /siège

Un vol entre Ajaccio et Orly, sur un avion Airbus aura entraîné l'émission de **66,89 Kg de CO₂/siège** en 2019, soit **-9,5% d'émissions générées qu'en 2017**. L'année 2020 devrait permettre de confirmer cette tendance, avec une baisse significative de ces émissions, due à l'influence des deux avions A320 NEO.

M. Daniel Sèbe	Responsable du Centre de Contrôle des Opérations
	<p>« La Direction des Opérations n'a de cesse que de diminuer l'impact de nos appareils sur l'environnement en recherchant des solutions pour réduire la consommation de carburant.</p> <p>Outre le renouvellement de la flotte, la recherche de routes optimisées ou encore l'amélioration de la masse à vide des appareils, la dématérialisation des dossiers de vol, l'aide à la décision et à la compréhension sur les aspects carburant pour les équipages font partie des mesures simples mises en œuvre au quotidien par la compagnie. »</p>

Enjeu n°2 : Favoriser la mise en place d'un processus de compensation des émissions de CO₂ à l'échelle locale

Air Corsica souhaite compenser les émissions de CO₂ engendrées par son activité, en appuyant le développement de projets de « compensation carbone », directement sur le territoire insulaire.

Les objectifs fixés par la Compagnie pour 2025 sont les suivants :

- **Air Corsica est partenaire d'au moins un (1) projet de compensation carbone, mis en œuvre en Corse, d'ici 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du nombre de projets de compensation carbone opérationnels, entre 2019 et 2025
Aucun projet n'est actif en 2019.

La compagnie s'engage à participer activement à, au moins, un projet de compensation carbone, porté en Corse, et bénéfique pour les écosystèmes insulaires d'ici 2025 (marins ou terrestres).

Des pistes de partenariats, voir la création d'une fondation, seront étudiées dès 2021, afin de créer des synergies avec des structures locales déjà actives sur cette thématique.

- **10 % des émissions de CO₂ de l'activité aérienne sont compensées par des projets environnementaux au niveau local, d'ici 2025 – 100% des émissions sont compensés d'ici 2050**

L'indicateur retenu est le suivant :

- « Quantité de CO₂ (en tonnes) compensée par des projets de compensation carbone dont Air Corsica est partie prenante, entre 2019 et 2025 »

Évolution de la quantité de CO₂ (T) compensée par des projets environnementaux dont Air Corsica est partie prenante, entre 2019 et 2025

Aucun projet n'est actif en 2019. Air Corsica souhaite néanmoins que des actions concrètes soit menées afin que les émissions de CO₂, induites par son activité, soient compensées d'ici 2050

Pour pouvoir mesurer cet indicateur, inexistant en 2019, la Compagnie s'engage à participer à des projets de compensation carbone insulaire sur la période 2020-2025.

10% des émissions de CO₂ induites par la compagnie seront compensés sur cette période, puis 5% supplémentaires chaque année jusqu'en 2050, pour atteindre 100% d'émissions compensées en 2050.

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019, mais la Compagnie se positionne sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites et des émissions de CO₂ compensées, durant 5 années.

Objectif n°2 : Réduire et améliorer la consommation énergétique de l'activité hors vol



ODD 7 : « Pour réduire son impact sur l'environnement, Air Corsica s'engage à définir et mettre en oeuvre un « plan de réduction et d'amélioration de la consommation globale d'énergie » lié à la pratique de son activité. La mise en place de cette nouvelle politique énergétique passe par une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie lors des opérations au sol, et par l'utilisation d'énergies renouvelables pour nos différents bâtiments techniques et administratifs sur toute la Corse. »

Enjeux n°1 : Réduire la consommation d'énergie liée à l'activité hors vol

Afin de parvenir à réduire la consommation d'énergie liée à son activité, la Compagnie Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants pour 2025 :

- **Utiliser 25 % de véhicules électriques pour les opérations au sol, d'ici 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

- « Évolution du nombre de véhicules électriques utilisés comme engins de piste, entre 2019 et 2025 »

Nombre de véhicules électriques utilisés pour les opérations de piste entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
8 (9,4%)	9 (10,3%)	11 (11,5%)

Le nombre de véhicules électriques utilisés par le personnel AIR CORSICA comme engins de piste reste faible entre 2017 et 2019, malgré une tendance constatée à une évolution croissante (+27%). Cette tendance s'explique par une volonté de remplacer les véhicules essence en fin de leasing, par des véhicules électriques, lorsque les contraintes d'utilisation liées à l'activité le permettent.

Outre les voitures utilisées comme engins de piste, on note l'utilisation de chariot élévateur électrique, de nacelle, banc hydraulique et de convertisseur statique également électriques.

Tous les engins électriques, voitures et engins divers, ne représentent seulement que **11,5% de la totalité du parc des engins utilisés par la compagnie en 2019.**

Malgré une volonté de conversion énoncée par les services en charge de la gestion des véhicules, plusieurs freins existent pour une utilisation plus importante d'engins électriques :

- Les aéroports corses ne sont pas équipés de bornes de recharges électriques ;
- Certaines opérations imposent des contraintes de puissance ne pouvant être fournies par des véhicules électriques ;
- Le coût des véhicules électriques est encore trop important, en comparaison de la motorisation thermique.

La mise en place de bornes de recharges électriques étant à l'étude sur les aéroports en Corse, la compagnie s'engage à monter en puissance sur l'utilisation d'engins de pistes électriques, suite à la mise en place de ces infrastructures, pour **atteindre 25% du total des engins utilisés en 2025**.

Le renouvellement des locations en fin de contrat se fera à maxima par des véhicules électriques, et les 13 groupes GPU, fortement consommateurs en carburant, pourraient être remplacés progressivement d'ici 2025.

M. Serge Fleurdepine	Responsable exploitation au sol
	<p><i>« Passer progressivement à l'utilisation de véhicules électriques pour réaliser nos activités quotidiennes, cela fait partie de nos objectifs à court terme.</i></p> <p><i>Aujourd'hui, les aéroports corses ne possèdent pas encore de bornes de recharges électriques qui permettraient à Air Corsica de passer une partie de la flotte d'engins de piste, et les GPU, en motorisation électrique. Les investissements sont lourds pour nos partenaires, et souvent peu rentables économiquement.</i></p> <p><i>Air Corsica souhaite que progressivement sa flotte d'engins de piste soit composée de 25% de véhicules électriques. Outre les engins de piste, l'acquisition de GPU électriques, utilisés lors des escales et ravitaillements, permettrait de diminuer la consommation en carburant de ces engins, et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. »</i></p>

- **Réduire de 25 % la consommation d'énergie des bâtiments de travail, entre 2020 et 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

- « Évolution de la consommation d'électricité des bâtiments Air Corsica, entre 2019 et 2025 ».

Air Corsica possède deux bâtiments administratifs et techniques situés à Ajaccio et Bastia. L'étude de la consommation d'énergie de ces deux bâtiments, entre 2017 et 2019, met en avant les résultats suivants :

Évolution de la consommation d'électricité des bâtiments Air Corsica entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
874.362 kWh	603.054 kWh	779.922 kWh
113.554 €	74.449 € (-34%)	99.963 € (+34%)

On constate que la moyenne de consommation d'électricité, au sein des bâtiments d'Air Corsica, entre 2017 et 2019, est d'environ 96.000€/an pour les deux locaux d'Ajaccio et Bastia.

Ajaccio étant largement majoritaire dans le bilan de la consommation d'électricité, les efforts de la compagnie devront se concentrer en priorité sur ce site.

Plusieurs solutions techniques pourraient être envisagées

- 1) Un audit de la consommation d'énergie du patrimoine immobilier de la compagnie. Lorsque les conditions techniques et économiques le permettront, Air Corsica réalisera des travaux de rénovation énergétique au sein du bâtiment d'Ajaccio en priorité, afin de minimiser la consommation d'énergie de cette infrastructure ;
- 2) Une étude du potentiel photovoltaïque des différents locaux d'Ajaccio et Bastia, et parkings associés. Air Corsica pourra mettre en place des centrales de production d'énergie photovoltaïque sur les bâtiments et terrains présentant le plus de potentialités, afin de développer la part d'énergie renouvelable dans sa consommation énergétique.

L'étude ces solutions en 2021, et la mise en place progressives d'actions d'ici 2025, permettra de diminuer considérablement la consommation d'électricité des activités hors vol, et de produire de l'énergie photovoltaïque, directement consommée par la compagnie pour la réalisation de ces activités administratives et au sol.

Panneaux photovoltaïques et éblouissement des pilotes

Le déploiement des énergies propres et renouvelables figure parmi les priorités de la politique énergétique en Corse. De nombreux projets d'installations photovoltaïques voient le jour sur le territoire insulaire. Afin d'assurer sa mission de garante de la sécurité aérienne, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'est intéressée aux risques potentiels posés par ces nouvelles installations, notamment l'éblouissement possible des pilotes d'aéronef et des contrôleurs aériens.

Avec l'amélioration des procédés de fabrication des cellules monocristallines des panneaux photovoltaïques, les verres utilisés possèdent des propriétés anti-éblouissement et répondent totalement aux exigences réglementaires de la DGAC.

Objectif n°3 : Atténuer l'impact environnemental de l'activité aérienne sur la destination Corse, et sa biodiversité



ODD 12 : « Air Corsica souhaite encourager la mise en place d'une économie circulaire en favorisant le recyclage de ses déchets et l'utilisation de produits recyclés sur ses vols. Ces résultats passent par des actions pour orienter les déchets produits vers des filières de recyclage adaptées, et l'utilisation d'objets recyclés sur ses vols. »



ODD 15 : « Consciente de l'importance des espaces naturels qui entourent les aéroports, Air Corsica adhère au programme Aéro Biodiversité depuis 2016. Air Corsica participe à des actions concrètes sur le terrain, afin de préserver la biodiversité sur les enceintes aéroportuaires corses. »

Enjeu n°1 : Favoriser le recyclage des déchets, l'utilisation d'objets recyclés pendant les vols et hors vol, et limiter le gaspillage alimentaire

Afin de parvenir à recycler un maximum de déchets et à utiliser des objets recyclés lors des vols, la Compagnie Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants pour 2025 :

- **100 % des déchets dangereux produits par l'activité aérienne suivent une filière de traitement adaptée**

L'indicateur retenu est le suivant :

Quantités de déchets dangereux traités entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
61,8 tonnes	30,2 tonnes	13,7 tonnes

Conformément à la réglementation relative à la prise en charge et au traitement des déchets dangereux générés par l'activité aérienne, 100% des déchets produits par Air Corsica sont pris en charge par des prestataires spécialisés. Entre 2017 et 2019, les déchets dangereux générés (dégivrage, remplacement de filtres, rejets de curages etc.) par les opérations de la compagnie ont été collectés et traités par plusieurs prestataires présents en Corse et sur le Continent.

Air Corsica s'engage à maintenir ce taux de 100% de déchets dangereux traités selon les filières adaptées et conformes à la réglementation.

- **100 % des objets liés au service à bord des avions (verres, tasses, serviettes et couverts) sont en matières recyclables**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du tonnage de matières recyclables utilisés pour le service à bord sur les vols Air Corsica entre 2019 et 2025		
2019	2020	2021
0 tonnes	13 tonnes	NC

Depuis le 1er janvier 2020, la France a interdit la vente et l'usage des couverts et des contenants jetables en plastique, en plus des pailles et des touillettes. Ces nouvelles réglementations induisent qu'Air Corsica supprime progressivement les éléments plastiques à usage unique utilisés pour ses passagers et les PNT et PNC.

Depuis 2018, Air Corsica s'est engagée à mettre en oeuvre un plan d'action visant à limiter la production de déchets et augmenter la part des déchets revalorisés et/ou recyclés dans la pratique de ses activités, et notamment le service à bord.

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, le matériel pour le service à bord est désormais composé à 90% de matières recyclées et/ou recyclables, entraînant la suppression de 2 millions d'éléments plastiques à usage unique (gobelets, cuillères, couverts...) sur une année d'exploitation. Cette mesure n'a pu être effective que jusqu'au 31 Mars 2020, date de suppression du service à bord entraînée par la pandémie COVID 19.

Depuis 2020, les matières plastiques ont été totalement remplacées par des éléments en bois, carton et papier kraft. Sur la totalité des vols opérés par Air Corsica sur une année (moyenne des trois dernières années), cette mesure permettra d'éviter 13 tonnes de déchets plastiques produits par l'activité de la compagnie.

A terme, et pour 2025, la compagnie souhaite que la totalité des déchets produits en bois, cartons et papiers kraft soient collectés par le personnel navigant de la compagnie, et ramassés lors des escales par des prestataires de service dédiés, qui les orienteront vers les filières de recyclage adaptées.

Les bouteilles et bouchons en plastiques, seuls déchets plastiques produits sur les vols, sont isolés par le personnel navigant dans des conditionnements spécialisés, que ce même prestataire de service collectera et enverra en filière de recyclage, sur demande d'Air Corsica.

Article L541-10-5 du code de l'environnement : interdiction de ventes des produits plastiques à usage unique

L'Assemblée nationale a approuvé en 2018 l'interdiction de vente des couverts et des contenants jetables en plastique, au 1^{er} janvier 2020.

Ces interdictions de vente et d'usage de produits plastiques s'étendent à de nouveaux produits plastiques dits « à usage unique » :

- la **vaisselle jetable** en plastique : gobelets, verres et assiettes jetables
- les **bouteilles d'eau** en plastique dans les cantines scolaires
- les **touillettes** et **pailles** en plastique dans la restauration, la vente à emporter, les cantines et les commerces alimentaires.

- **50 % des fournitures liées à l'activité administrative de la compagnie sont en matières recyclables**

Outre les aspects liés aux opérations à bord des avions, Air Corsica souhaite engager une véritable politique de recyclage au sein de ses différentes directions administratives. Une réflexion est en cours pour mettre en place du tri sélectif en interne, acheter des éléments bureautiques recyclés et utiliser des produits de nettoyage propres pour l'environnement et les salariés.

Des éléments concrets seront mis en place progressivement, et suivis dans le temps jusqu'en 2025.

- **100 % journaux-revues-magazines (JRM) utilisés lors du service à bord des avions sont dématérialisés en 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du tonnage de JRM utilisés pour le service à bord sur les vols Air Corsica entre 2019 et 2025		
2019	2020	2021
39,46 tonnes	NC	0 tonnes

Depuis fin Mars 2020, et la pandémie du COVID19, la compagnie a fait le choix de ne plus distribuer de presse dans ses avions, pour des raisons sanitaires.

La presse distribuée, à usage unique, entraîne une quantité de déchets à traiter de presque 40 tonnes de JRM pour 2019.

Pour limiter les déchets produits par son activité, **Air Corsica s'engage à mettre en place un service de presse dématérialisé dans ses avions d'ici 2025**. Cette action permettra de limiter la quantité de déchets produits lors des vols commerciaux, et de préserver les ressources naturelles nécessaires à la fabrication des journaux (eau, énergie et matières).

• **Minimiser le gaspillage alimentaire lors du service à bord des avions**

A travers son activité, la compagnie Air Corsica propose à ses passagers un service de catering limité : boissons et biscuits sont proposés durant les vols. Il n'existe pas de service de restauration à proprement dit sur les vols. Le personnel navigant dispose de plateaux repas.

La compagnie Air Corsica est l'une des dernières en France à fonctionner avec son propre service de catering. Les centres catering sont répartis dans les 4 aéroports de l'île, et fonctionnent avec du personnel Air Corsica pour les escales d'Ajaccio et Bastia et des équipes de sous-traitants pour Calvi et Figari.

On compte une soixantaine de produits référencés au sein du service catering, avec une préférence pour les produits locaux (canistrelli, eau minérale, jus de fruits...). Au total, près de deux millions de boissons sont ainsi servies chaque année à bord des avions de la compagnie (soit environ une boisson par passager transporté).

Les commandes sont faites en fonction des flux de passagers et donc de la demande :

- commandes mensualisées l'hiver
- commandes bimensuelles en période estivale

Cette stratégie permet d'éviter le stockage, et la péremption des boissons et aliments.

Afin de minimiser le gaspillage alimentaire, seuls les produits entamés non récupérables sont jetés tandis que les bouteilles entamées sont réutilisées dans la mesure du possible sur le vol d'après.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un engagement respecté de façon volontaire par le personnel de bord et les équipes d'Air Corsica. Les années à venir devront formaliser, de façon structurée, les procédures permettant d'éviter au maximum le gaspillage des denrées alimentaires.

« Lutte contre la précarité alimentaire » et « alimentation responsable et équitable et durable »

Ces deux thématiques sont des mentions obligatoires dans une DPEF. Cependant, compte tenu de la nature de l'activité d'Air Corsica, la compagnie ne produit aucun bien ou service susceptible d'affecter gravement et durablement la « précarité alimentaire ou la thématique « alimentation responsable, équitable et durable ». Par conséquent, ces thématiques réglementaires n'ont pas été abordées dans ce document.

Enjeu n°2 : Favoriser la conservation de la vie terrestre sur les enceintes aéroportuaires

Air Corsica est partenaire adhérent du programme Aéro Biodiversité depuis 2016. Ce programme vise à **identifier, valoriser et améliorer la biodiversité présente au sein des enceintes aéroportuaires**, très souvent remarquable, préservée et méconnue.

Les aéroports d’Ajaccio et Bastia travaillent depuis 2016 pour recenser et préserver la biodiversité aéroportuaire au travers de l’association Aéro Biodiversité, en collaboration avec le Muséum d’Histoire Naturelle. Les prairies d’aéroport sont protégées avec de nombreux protocoles scientifiques d’observation des espèces animales et végétales.

M. Roland Seitre	Directeur Aéro Biodiversité, partenaire d’Air Corsica
	<p>« Nous effectuons plusieurs fois par an des relevés sur les aéroports d’Ajaccio et Bastia, selon des protocoles scientifiques reconnus. On y recense les vers, oiseaux, végétaux, mammifères, papillons, suivant la saison. Ce qui nous intéresse : la qualité de l’écosystème.</p> <p>A Poretta où la végétation est typique de la plaine orientale, on a un tapis d’orchidées exceptionnel, un véritable cortège de plantes et d’animaux. On a repéré de gros insectes ce qui est synonyme d’un écosystème en bon état. Il y a une vraie richesse.</p> <p>C’est différent à Ajaccio, en fonds de vallée, qui lui présente des lichens remarquables. Le site de l’aéroport présente un gradient d’écosystème très intéressant. Il y a une vraie richesse sur ces deux aéroports ».</p>

Afin de maintenir cette démarche de préservation de la biodiversité sur les enceintes aéroportuaires corses et maximiser la sécurité aérienne par la réduction du risque animalier, Air Corsica s’est fixée les objectifs suivants pour 2025 :

- **5 inventaires et protocoles de science participative sont réalisés chaque année, sur les aéroports ciblés**

L’indicateur retenu est le suivant :

Nombre de visites de site réalisées par le programme Aéro Biodiversité sur les aéroports corses partenaires entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
5	5	5

Depuis 2016, le nombre de visites réalisées par les équipes scientifiques d’Aéro Biodiversité sur les aéroports d’Ajaccio et Bastia est stable : 5 par an. Un nombre de visites plus important

permettrait une meilleure caractérisation des espèces faunistiques et floristiques sur les espaces aéroportuaires, et donc une meilleure conservation.

Air Corsica n'est pas directement en charge du suivi de ces inventaires, qui relèvent des aéroports. La compagnie s'engage à aller dans le sens d'un maintien à minima de ce nombre de 5 visites par an, jusqu'en 2025.

- **Deux membres du personnel d'Air Corsica participent à cinq (5) journées liées aux missions d'Aéro Biodiversité sur les enceintes aéroportuaires, afin de favoriser l'implication du personnel**

L'indicateur retenu est le suivant :

Évolution du nombre de participants Air Corsica aux journées liées au programme Aéro Biodiversité entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
0	0	2

Suite aux inventaires scientifiques, des actions de gestion participative sont définies et menées conjointement par les équipes des aéroports, d'Air Corsica et d'Aéro Biodiversité. Ces mesures doivent permettre de conserver la biodiversité présente sur les aéroports, tout en favorisant la sécurité aérienne.

En impliquant fortement les membres de son personnel à ces activités, Air Corsica favorisera l'appropriation des actions à mettre en oeuvre pour conserver la biodiversité des enceintes aéroportuaires.

Air Corsica s'engage à augmenter la participation volontaire des membres de la compagnie aux activités d'Aéro Biodiversité, et de favoriser leurs participations aux missions sur site.

- **Air Corsica appuie les aéroports membres pour réaliser une exposition photographique par an au sein des aéroports partenaires du programme Aéro Biodiversité, pour sensibiliser le grand public**

L'indicateur retenu est le suivant :

Nombre d'expositions photos réalisées au sein des aéroports membres du programme Aéro Biodiversité entre 2019 et 2025
L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019 car cette démarche n'a pas encore été initiée. La compagnie souhaite appuyer les aéroports partenaires pour qu'une exposition photographique soit organisée par aéroport et par an.

Suite aux inventaires scientifiques, de nombreuses espèces remarquables ont été recensées et des photographies de qualité de ces espèces ont été réalisées par Aéro Biodiversité. Les plus belles photographies pourraient être affichées au sein des terminaux aéroportuaires, afin de

mettre en avant la biodiversité des aéroports pour le grand public, de présenter cette richesse souvent méconnue, et de mieux la protéger.

Air Corsica pourra soutenir les aéroports dans cette démarche, s'il existe une volonté commune de réaliser ces actions.

- **Air Corsica appuie les aéroports membres pour réaliser deux journées thématiques de sensibilisation à l'environnement pour des groupes scolaires chaque année.**

L'indicateur retenu est le suivant :

Nombre de journées de sensibilisation à l'environnement pour des groupes scolaires réalisées au sein des aéroports membres du programme Aéro Biodiversité entre 2019 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019 car cette démarche n'a pas encore été initiée. La compagnie souhaite appuyer les aéroports partenaires pour que deux journées de sensibilisation scolaire soit organisées par aéroport et par an.

Les données scientifiques collectées par Aéro Biodiversité depuis 2016 mettent un avant une richesse faunistique et floristique importante au sein des deux aéroports. En outre, le rôle des écosystèmes aéroportuaires est très intéressant dans un contexte plus global, et possède un intérêt éducatif manifeste.

Des journées de sensibilisation à l'environnement à destination de groupes scolaires permettraient de montrer cette richesse souvent méconnue, et d'inciter les générations futures à mieux la protéger.

Air Corsica pourra soutenir les aéroports dans cette démarche, s'il existe une volonté commune de réaliser ces actions.

Une faune et une flore remarquable sur les espaces aéroportuaires Corse

Les espaces aéroportuaires, par leur surface, servent de refuge et d'habitat de substitution à de nombreuses espèces, qui voient leurs habitats et ressources disparaître et leurs populations décliner drastiquement.

Mais, au-delà de leur rôle de support pour la biodiversité, les prairies aéronautiques contribuent aussi à de grands processus. Ainsi, elles participent à la pollinisation des cultures avoisinantes voire à la continuité de la trame verte et à différents phénomènes de régulation : climat, stockage carbone, qualité de l'eau... Le maintien et l'amélioration de ces fonctions passe par une meilleure prise en compte de la biodiversité dans l'exploitation des aérodromes

Tous taxons confondus, ce sont maintenant plus de 600 espèces qui ont été répertoriées sur la plate-forme d'Ajaccio, et 700 sur la plate-forme de Bastia.

Données scientifiques obtenues sur l'aéroport d'Ajaccio depuis 2016	Données scientifiques obtenues sur l'aéroport de Bastia depuis 2016
<ul style="list-style-type: none"> • Les oiseaux : 82 espèces • Les papillons : 42 espèces • Les plantes : 260 espèces • Les orchidées : 7 espèces • Les SPIPOLL : 57 collections 	<ul style="list-style-type: none"> •  Les oiseaux : 94 espèces • Les papillons : 42 espèces • Les plantes : 300 espèces • Les orchidées : 6 espèces • Les SPIPOLL : 66 collections
<p>Mosaïque d'habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garrigue littorale à <i>Helichrysum italicum</i> • Vastes étendues couvertes de lichens • Boisements comme la suberaie (peuplement de chênes lièges <i>Quercus suber</i>) 	<p>Mosaïque d'habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prairies, plus ou moins humides • Fourrés • Champs de chardons • Proximité d'étang
Espèces remarquables sur l'Aéroport d'Ajaccio	Espèces remarquables sur l'Aéroport de Bastia
<ul style="list-style-type: none"> • L'Escargot de Corse (<i>Tyrrhenaria ceratina</i>) est une espèce d'escargot endémique à la Corse. Sa répartition est hyper localisée, sur quelques hectares, dont une partie sur la zone aéroportuaire. C'est un des escargots les plus rares et menacés d'Europe. • La Linaire jaune (<i>Linaria flava subsp. sardoia</i>), plante endémique de Corse et de Sardaigne, protégée au niveau national et inscrite sur la liste rouge des plantes quasi-menacées de Corse (CBNC, 2015) • L'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), la Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), l'Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>) et le Traquet motteux (<i>Oenanthe oenanthe</i>) ont un statut "VU" (Vulnérable) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; • Le Guépier d'Europe (<i>Merops apiaster</i>) a un statut "NT" (quasiment menacé) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature 	<ul style="list-style-type: none"> • 6 espèces d'orchidées, dont Orchis papillon (<i>Anacamptis papilionacea</i>), Orchis lacté (<i>Neotinea lactea</i>) et Sérapias à petites fleurs (<i>Sérapias parviflora</i>). • L'Aigrette Garzette (<i>Egretta garzetta</i>), l'Alouette calandrelle (<i>Calandrella brachydactyla</i>), la Nette rousse (<i>Netta rufina</i>), le Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>) ont un statut "EN" (en danger) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature • La Pie grièche à tête rousse (<i>Lanius senator</i>), l'Oedicnème criard (<i>Burhinus oedicephalus</i>), le Faucon Pèlerin (<i>Falco peregrinus</i>), la Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>), le Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>), la Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>) et l'Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>) ont un statut "VU" (Vulnérable) sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Enjeu n°3 : Limiter les nuisances sonores relatives à notre activité

La taxe nuisance sonore (TNSA) s'applique à la compagnie Air Corsica en fonction de deux critères :

- d'une part, **l'heure de décollage**, divisée en trois périodes :
 - Période « horaire de jour » : de 06h00 à 18h00
 - Période « horaire de soirée » : de 18h01 à 22h00
 - Période « horaire de nuit » : de 22h01 à 05h59
- d'autre part, les **caractéristiques acoustiques** de l'appareil.

Chaque mois ou trimestre civil, la compagnie doit déclarer les données suivantes :

- la masse maximale au décollage de chaque type d'aéronef, constatée par arrêté du ministre chargé des transports ;
- le groupe acoustique de l'avion ;
- le nombre de décollages répartis en fonction de leur occurrence en « horaire jour », « horaire soirée » et « horaire nuit », en regroupant les aéronefs présentant les mêmes caractéristiques (masse maximale au décollage et groupe acoustique identiques).

Le calcul de la taxe se fait au titre de chaque aéroport fréquenté par les avions de la compagnie.

L'évolution constatée du montant de la TNSA payée par la compagnie est la suivante entre 2017 et 2019 :

Évolution du montant de la « taxe sur les nuisances sonores » entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
421.621 €	431.911 € (+2,4%)	441.561 € (+2,2%)

La modernisation des appareils est un des points clés dans la maîtrise des nuisances sonores chez Air Corsica. En 2019, deux avions A320neo ont été achetés et livrés neufs.

Ces avions ont permis de réduire de 50% les nuisances sonores engendrées, en comparaison des appareils qu'ils ont remplacés. Néanmoins, la Masse Maximale au Décollage (MMD) de ces avions, équivalent à 71 tonnes, sont les plus lourdes de la flotte de la compagnie. La TNSA étant calculée par rapport à la MMD, on ne trouve pas d'amélioration sur les montants payés par Air Corsica.

D'ici 2025, la compagnie devra engager une stratégie permettant à la compagnie de diminuer les paiements de son montant de TNSA, et de continuer à diminuer les nuisances sonores engendrées par ses avions.

Valeur n°3 : Amélioration de l'expérience des salariés de la compagnie Air Corsica

Améliorer l'expérience des salariés

Objectif n°1 : Partager une vision commune avec les salariés, et renforcer la relation de confiance



ODD 8 : « Le professionnalisme et l'engagement de nos salariés se traduisent par la qualité du service qu'Air Corsica offre à ses passagers. L'écoute, à travers un dialogue social continu, l'amélioration quotidienne des conditions de travail, et la mise en place de programmes de formation pour nos salariés nous permettent de partager une vision commune de notre travail et de renforcer notre relation.»

Enjeu n°1 : Renforcer l'engagement de nos collaborateurs et l'attractivité de notre entreprise

Afin de parvenir à quantifier et renforcer l'engagement des collaborateurs auprès de la compagnie, Air Corsica souhaite mettre en place en interne un indicateur de mesure de l'Expérience Collaborateur :

- **75% des salariés sont satisfaits de leurs conditions de travail, sont « ambassadeurs de la compagnie », et participent pleinement au bon fonctionnement de l'entreprise, d'ici 2025**

L'indicateur retenu est le suivant :

- « Évolution du % de salariés dits « Ambassadeurs » de la compagnie Air Corsica. »

Évolution du % de salariés dits « Ambassadeurs* » de la compagnie Air Corsica

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019-2020, mais la Direction des Ressources Humaines de la compagnie se positionne sur une démarche de construction de l'indicateur, avec suivi des données produites durant 5 années.

Pour pouvoir mesurer cet indicateur, inexistant en 2019-2020, la Compagnie s'engage à mettre en place un questionnaire auprès du personnel de la compagnie, de manière anonyme, afin d'évaluer si les collaborateurs recommanderaient l'entreprise à l'un de leurs proches.

Une étude réalisée par le cabinet MSC en Octobre 2019, intitulée « *Élaboration d'un diagnostic organisationnel et social* », a permis de mesurer la satisfaction du personnel et les attentes non satisfaites.

Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

Avis positifs :

- 66% des répondants considèrent que les méthodes de travail et d'organisation ont évolué, et majoritairement, de manière positive ;
- Un attachement à la compagnie très élevée ;
- Des moyens matériels jugés globalement satisfaisants ;
- Des conditions d'emploi jugées correctes par rapport à ce qui se fait ailleurs (70% des répondants) ;

Avis négatifs :

- Près des ¾ des agents interrogés considèrent que l'ambiance de travail s'est dégradée ;
- Près des trois quarts des répondants affirment que le niveau de rémunération ne dépend pas de la qualité du travail accompli ;
- Une reconnaissance professionnelle perçue comme insuffisante.

Des pistes ont été proposées par les RH pour optimiser la gestion des ressources humaines, le futur indicateur NAS devra permettre de juger de l'impact positif de ces mesures.

*** Net Ambassador Score (NAS)**

Cet outil permet de mesurer l'Expérience vécue par les collaborateurs au sein de leur propre entreprise :

- Une augmentation du NAS indique **un renforcement de l'engagement des collaborateurs et de l'attractivité de l'entreprise.**
- A l'inverse, un recul de l'indicateur signifie **une baisse de la productivité des collaborateurs et donc de l'entreprise.**

Le calcul du NAS est réalisé en amont d'une démarche d'optimisation de l'expérience collaborateurs et permet de faire évoluer la politique RH.

Le principe est simple : **demander à un collaborateur s'il recommanderait son entreprise à l'un de ses proches et justifier sa notation.**

Basé sur une échelle de 1 à 10, le NAS révèle 3 catégories de salariés :

- **Les salariés « non ambassadeurs »**, qui ont un score entre 1 et 6, sont des détracteurs pour l'entreprise. Ils n'hésitent pas à partager leur insatisfaction auprès de leurs collègues, sur les réseaux sociaux, jusqu'à dégrader la marque de l'entreprise.
- **La salariés « passifs »**, qui ont un score entre 7 et 8, sont satisfaits mais pas complètement conquis par leur entreprise. S'ils sont désengagés, ils risquent de partir à la concurrence.
- **Les salariés « ambassadeurs »**, qui ont un score entre 9 et 10, sont quant à eux très satisfaits. Ils promeuvent leur entreprise auprès de leur entourage, sont motivés et productifs. »

Enjeu n°2 : Lutter contre l'absentéisme engendrant des coûts supplémentaires pour la compagnie

Afin de parvenir à **lutter contre l'absentéisme**, Air Corsica s'est fixé les objectifs suivants, à atteindre d'ici 2025 :

• **Diminuer de 20 % le nombre de journées d'absence totale, entre 2019 et 2025**

Afin de lutter contre l'absentéisme toutes durées, et favoriser une plus grande présence des collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines s'engage à maintenir la réalisation de plusieurs actions sur cette thématique entre 2020 et 2025 :

- Analyse des motifs des absences ;
- Travail sur la pyramide des âges des employés ;
- Réduire le nombre d'Accidents du travail (*focus dans l'Objectif n°2*)
- Prévention ;
- Management et motivation.

Toutes ces différentes informations sont renseignées dans les parties suivantes.

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

Nombre de journées d'absences totales entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
13.671	9.539 (-30%)	11.438,5 (+20%)
Évolution du nombre d'absences totales par durée entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
Plus de 30 jours		
8.201	4.818 (-41%)	6.373 (+32%)
De 15,5 à 30 jours		
1.571	1.020 (-65%)	979 (-4%)
De 3,5 à 15 jours		
2.405	2.283 (-5%)	2.605 (+14%)
Jusqu'à 3 jours		
1.495	1.418 (-5%)	1.481,5 (+4,5%)

Les données transmises par la Direction des Ressources Humaines (DRH) mettent en avant une baisse importante du nombre de journées d'absence (-16%) entre 2017 et 2019. Ce chiffre,

encourageant, traduit les efforts menés quotidiennement par la DRH auprès des différents services de la compagnie. Cette tendance doit être confortée sur le prochain exercice, afin d'atteindre **l'objectif d'une baisse de -20% en 2025.**

On note une prépondérance des absences de longue durée, même si les chiffres sont en baisse entre 2017 et 2019. Limiter ce type d'absence sera une des priorités de la compagnie d'ici 2025. On note également un nombre assez stable d'absentéisme de moyenne et courte durée entre 2017 et 2019. Un plan d'action spécifique sera développé pour lutter contre ce type d'absence.

Enjeu n°3 : Faciliter le dialogue social avec les salariés

Établir, suivre et faciliter le dialogue social avec les salariés est un des points essentiels de la politique sociale de la compagnie. A ce titre, Air Corsica s'engage à mettre en place des échanges constructifs avec les représentations syndicales.

L'année 2019 aura été le cadre de nombreux échanges avec le personnel de la compagnie :

- Négociation des accords d'entreprise, avec la finalisation des accords pour le Personnel Navigant Technique (PNT) et le Personnel Navigant Commercial (PNC) ;
- Mise en place du Comité Social et Économique (CSE) avec les élections professionnelles.

L'ancien modèle basé sur un CE et un CHSCT, entraînait un nombre de réunions conséquent, mis en avant dans le tableau suivant. **Avec la mise en place du CSE et des différentes commissions**, pour certaines non-obligatoires, le nombre de réunions réalisées par an ne sera plus un indicateur pertinent.

A ce titre, il semble plus pertinent de mesurer, d'ici 2020, et jusqu'en 2025, la réalisation du nombre de réunions fixées initialement en début d'année.

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

100 % des réunions (dont négociations) fixées via le CSE, sont réalisées conformément aux attentes des salariés entre 2020 et 2025

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019 car le CSE a été créé cette année. A partir de 2020, l'indicateur renseignera la bonne atteinte du nombre de réunions réalisées par an, conformément aux objectifs du CSE

L'exercice 2020-2021 devra permettre de mener à bien les négociations d'accord d'entreprise du personnel au sol.

Objectif n°2 : Assurer la santé et la sécurité des travailleurs d'Air Corsica



ODD 8 : « Préserver la santé et la sécurité de nos collaborateurs est au premier rang des préoccupations de notre entreprise. Pour atteindre cet objectif, nous avons choisi de mettre en oeuvre une politique sécurité basée sur la prévention, afin de protéger au mieux nos collaborateurs et limiter les risques d'accidents au travail ».

Enjeu n°1 : Réduire le nombre d'accidents du travail, et leur gravité

Pour parvenir à réduire le nombre d'accidents du travail, et la gravité de ces accidents, la Direction des Ressources Humaines d'Air Corsica s'engage à suivre la mise en place de son plan d'action issu du « Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) ».

L'objectif poursuivi est de **réduire de 25 % le nombre d'accident du travail, sur la période 2019-2025.**

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

Évolution du nombre d'accidents du travail, entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
49	67 (+36,7%)	52 (-22,3%)
Évolution du nombre de journées d'absence pour accident du travail, de 2019 à 2025		
2017	2018	2019
2747	2824 (+2,8%)	3011,5 (+6,6%)

Les tendances donnent une légère hausse du nombre de journées d'absence pour accident du travail entre 2017 et 2019 (+6,6%). Depuis 2020, la DRH a mis en place un plan d'actions, destiné à ramener à la baisse le nombre d'accidents du travail, dont notamment :

- Création d'un comité de pilotage du DUERP
- Participation des services à la mise à jour du DUERP
- Désignation d'un référent sécurité par site

Évolution du taux de gravité des accidents chez les PNC		
2017	2018	2019
3,6	4,3 (+19,4%)	3,44 (-20%)

Le taux de gravité des accidents est en baisse de -5% entre 2017 et 2019. Cette stabilité devra se confirmer jusqu'en 2025, pour ne pas dépasser le chiffre seuil de 4.

Évolution du nombre d'heures de formations sur la santé/sécurité au travail par an		
2017	2018	2019
1246	687 (-44,9%)	294 (-58%)
Évolution du nombre d'agents formés à la prévention des risques		
2017	2018	2019
237	78 (-67%)	55 (-29,5%)

Les chiffres transmis mettent en avant une forte tendance à la baisse du nombre d'heures de formation liées à la santé/sécurité, et un nombre d'agents formés, également en forte baisse (-35%).

Consciente de résultats à renforcer, en 2019-2020, Air Corsica a pu se rapprocher d'un prestataire de services afin de mettre à jour son DUERP et d'améliorer le plan d'action existant. De nombreuses visites de site ont été réalisées par les services compétents, des réflexions sont en cours et des actions déjà menées :

- Début 2020, Air Corsica a procédé à la formation de l'ensemble du Comité Social et Économique aux problématiques liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail (SSCT). Ces formations ont été réalisées sur 5 jours, et ont permis de mêler théorie et pratique sur la prévention des risques ;
- A partir de 2020, Air Corsica s'engage à réaliser des formations et recyclages en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) à son personnel. Ces séances seront déclinées via un plan de formation sur 3 ans.

Mme Lisa Riccini	Directrice des Ressources Humaines
	<p>« A travers la mise en place de notre plan de prévention des risques au travail, Air Corsica s'engage quotidiennement à ce que les conditions de travail de nos salariés soient le moins contraignantes possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les risques présents sur le poste de travail tels que les troubles musculosquelettiques ; • Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités dans le cadre du DUERP; • Combattre les risques à la source dans le cadre des réorganisations ou de postes de travail. • Adapter le poste de travail au travailleur handicapé avec par exemple l'achat de fauteuil adapté au handicap. • Prendre en compte les nouvelles technologies. • Prendre des mesures de protection collective prioritaires sur les mesures de protection individuelle. <p>Outre ces aspects de prévention des risques, Air Corsica investit chaque année dans des heures de formation, et l'achat d'équipements en lien avec la sécurité au travail ».</p>

Objectif n°3 : Favoriser la diversité et lutter contre les discriminations



ODD 5 : « Par son mode de management, Air Corsica prône une politique de mixité, de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discrimination.

Nous veillons quotidiennement à ce que les principes d'égalité entre les travailleurs soient appliqués notamment pour les femmes, et les travailleurs handicapés ».

Enjeu n°1 : Promouvoir l'égalité homme-femme

Sur la base de la publication de l'« Index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes », la compagnie Air Corsica **s'engage à mettre en place des mesures visant à favoriser le respect de l'égalité homme-femme au sein de sa compagnie.**

Ces actions doivent permettre d'atteindre l'objectif suivant : **La compagnie emploie au moins 40 % de personnel féminin en 2025, dont 40 % de femmes pour les postes de « Top management ».**

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées sont les suivants :

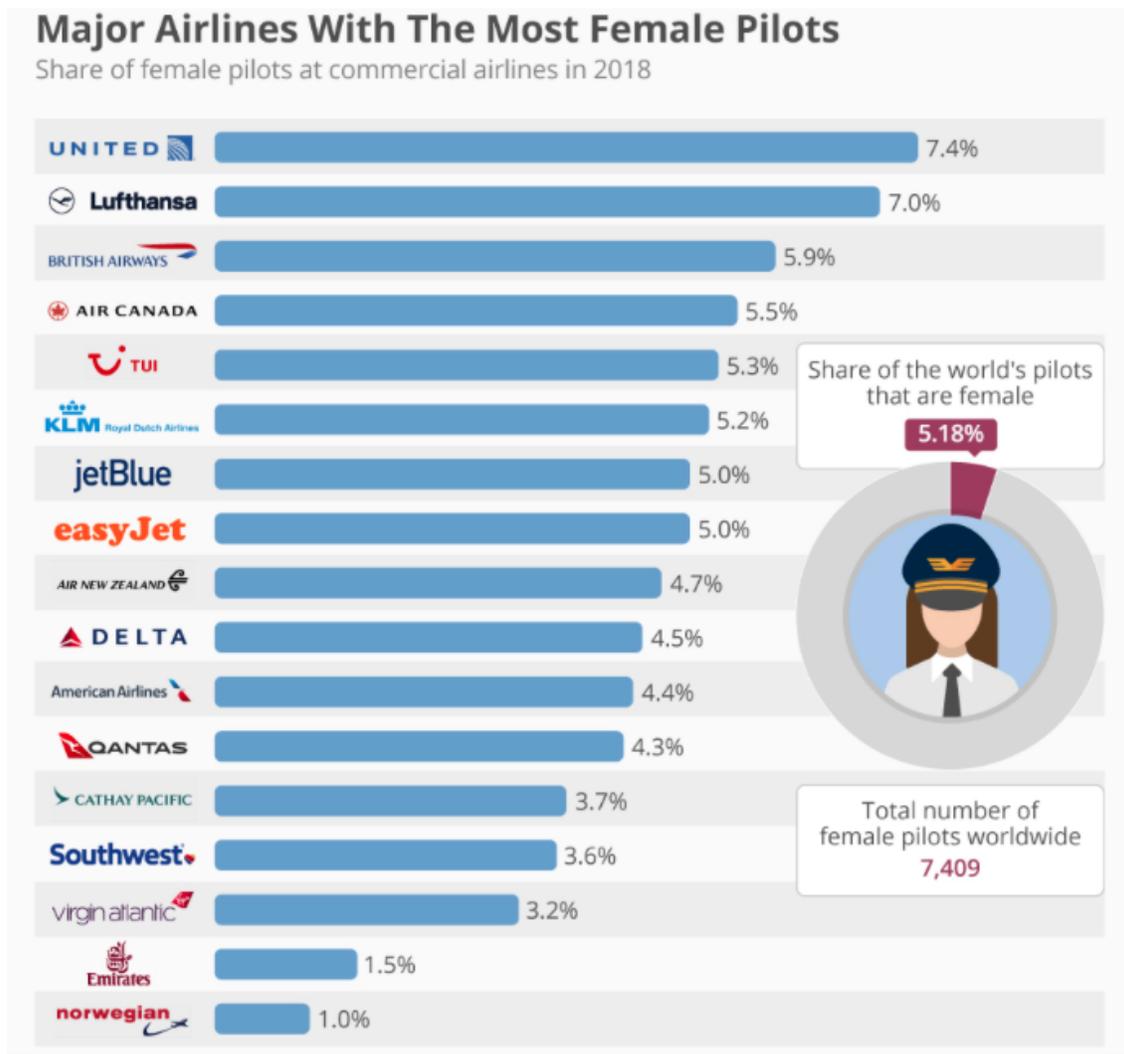
Évolution du nombre de poste occupés par des femmes, entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
300	310	295
Évolution du nombre d'employées féminines sur le nombre total d'employés entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
41%	43% (+3,3%)	40% (-4,8%)
Évolution du nombre de femmes employées comme cadres, sur le nombre total de cadres employés entre 2017 et 2025		
2017	2018	2019
29%	26%	27%

Les indicateurs produits mettent en avant que le nombre de femmes employées dans la compagnie est stable entre 2017 et 2019, avec près de 40% des postes pourvus en interne.

Nombre de poste de pilote occupés par des femmes entre 2019 et 2025
2019
5 femmes pilotes sur un total de 102 pilotes, soit 5% de femmes pilotes

Dans le monde, environ 4 % des pilotes professionnels sont des femmes, selon l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). A Air Corsica, 5% des postes de pilotes sont occupés par

des femmes, soit 5 pilotes. Un chiffre qui positionne la compagnie parmi les 7 compagnies aériennes ayant le plus haut taux de féminisation de ses pilotes, aux côtés de jetBlue et easyJet.



A travers la publication de l'« **Index de l'égalité Femmes-Hommes** », Air Corsica affiche les résultats obtenus par la compagnie au regard des indicateurs relatifs **aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes** et aux actions mises en œuvre pour les supprimer.

Pour 2019, les résultats obtenus sont les suivants :

Écart de rémunération femmes/hommes (%) constaté en 2019
2019
6,3% (soit 33 points sur 40)
Écart d'augmentations individuelles femmes/hommes (%) constaté en 2019

**DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019
AIR CORSICA**

2019
1,1% (soit 20 points sur 20)
Écart de promotions femmes/hommes (%) constaté en 2019
2019
11,8% (soit 15 points sur 15)
Pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité en 2019
2019
100 % (soit 15 points sur 15)

On note qu'en 2019, la compagnie Air Corsica obtient le maximum de points pour trois des quatre indicateurs remplis pour l'« Index de l'égalité Femmes-Hommes ». Ces chiffres doivent être maintenus pour 2025, et l'écart de rémunération homme-femme doit être diminué, pour atteindre également la note maximum.

Toujours dans l'optique de lutter contre les discriminations en interne, Air Corsica a mis en place une procédure de recrutement à travers l'ouverture de postes internes, publiés sur son réseau intranet « Intranoi ».

Enjeu n°2 : Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Suivant le principe d'obligation d'emplois des personnes handicapées, Air Corsica souhaite favoriser l'accès aux travailleurs handicapés à la majorité des métiers de l'entreprise, en appuyant ces candidatures lors des appels à recrutement.

Les objectifs fixés pour 2025 sont les suivants :

- **Accueillir 6 % de travailleurs handicapés sur la totalité des collaborateurs de la compagnie, d'ici 2025**
- **10 % des postes de cadres sont occupés par des salariés handicapés**

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées entre 2019 et 2025 sont les suivants :

Nombre de travailleurs handicapés entre 2017 et 2019		
2017	2018	2019
38	34 (-10,5%)	39 (+14,7%)
Pourcentage du nombre de travailleurs handicapés, sur le nombre de travailleur total, entre 2017 et 2019		
2017	2018	2019
5,23%	4,71%	5,32%

Le Code du Travail impose aux entreprises d'au moins 20 salariés d'employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6% de l'effectif total. En 2019, la compagnie employait 39 personnes en situation de handicap, représentant 5,32% de l'effectif total. Ce pourcentage, en augmentation depuis 2017, met en avant les efforts réalisés par la compagnie sur cette thématique. Ces efforts devront être renforcés dès l'exercice 2020-2021, afin que l'objectif de 6% soit atteint, et maintenu jusqu'en 2025.

En revanche, la Compagnie remplit son obligation légale et n'est pas assujettie à la contribution car elle conclut chaque année des contrats auprès des EA/ESAT pour des travaux d'entretiens d'espaces verts.

De plus, des minorations sont appliquées sur des catégories exigeant des conditions d'aptitude particulière (personnels navigants).

Pourcentage de travailleurs handicapés employés comme cadres, sur la totalité du nombre de travailleurs handicapés		
2017	2018	2019
6,47 %	5,76 %	7,7%

Sur les 39 salariés en situation de handicap, on note qu'en 2019, 3 personnes (7,7%) occupaient des emplois de cadres. Ce ratio met en avant la politique de promotion de la diversité et de lutte contre toutes les formes de discrimination engagée par Air Corsica depuis la création de la compagnie.

Le but de la compagnie est d'arriver à doubler ce chiffre d'ici 2025, avec un objectif **de « 15% des postes de cadre occupés par des salariés en situation de handicap »**.

Code du Travail : article L5212-1 à L5212-17

« Tout employeur d'au moins 20 salariés, doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés du secteur privé ou public, quelle que soit la nature du contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travail handicapé pour justifier qu'il respecte son obligation d'emploi. Si l'employeur ne respecte pas son obligation d'emploi, il doit verser une contribution annuelle. »

Objectif n°4 : Développer les compétences et soutenir l'épanouissement de nos collaborateurs



ODD 8 : « Pour le salarié, la possibilité de suivre plusieurs formations lui permet d'améliorer ses compétences professionnelles, et d'augmenter sa plus-value sur le marché de l'emploi. Pour Air Corsica, miser sur les compétences humaines et les renforcer sont des objectifs majeurs, permettant d'adapter les collaborateurs à l'évolution des enjeux, et d'améliorer le services en continu ».

Enjeu n°1 : Développer les compétences des collaborateurs en renforçant le nombre de formations offertes par Air Corsica

Air Corsica s'engage à définir un plan de formation adapté aux enjeux du métier du transport aérien, et permettant d'augmenter le nombre de salariés bénéficiaires de formation, et le nombre d'heures de formation réalisées toutes les années.

De par sa structure de transporteur aérien, Air Corsica dispense deux types de formations :

- **Règlementaire et obligatoire**, pour assurer le maintien des compétences des personnels volants et des équipes assurant la maintenance des appareils. Ces formations sont dispensées par le Centre de formation d'Air Corsica.
- **Additionnelle et complémentaire**, pour tous, afin de garantir l'adaptation au poste de travail, le maintien dans l'emploi, et le développement des compétences. Ces formations sont dispensées par la Direction des Ressources Humaines.

Concernant les formations dispensées par la DRH, les objectifs fixés pour 2025 sont les suivants :

- **Au moins 50% des salariés de la compagnie ont reçu une formation professionnelle continue par an (DRH)**
- **Le nombre d'heures de formation par salarié est à minima de 20 h/an (DRH)**
- **Le budget alloué à la formation professionnelle continue est à minima de 1000€/an/salarié (DRH)**

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées entre 2019 et 2025 sont les suivants :

Nombre de salariés ayant suivi une formation professionnelle par an et évolution (DRH)		
2017	2018	2019
338	398 (+17,7%)	349 (-12,4%)
Pourcentage de salariés ayant suivi une formation professionnelle, sur le nombre de salarié total par an et évolution (DRH)		
2017	2018	2019
46,5 %	55,2 % (+18,7%)	47,6% (-13,7%)

Nombre d'heures de formation professionnelle réalisés par salarié et par an (DRH)		
2017	2018	2019
12,8 heures/employé	14,8 heures/employé	21,2 heures/employé (+43%)
Budget alloué à la formation professionnelle par an (DRH)		
2017	2018	2019
960.000 €	830.000 € (-13,5%)	815.000 € (-1,8%)

**Ces données sont uniquement celles issues des formations gérées par la DRH en lien avec notre Opco Akto*

Les actions de formation mises en place par l'employeur consistent à :

- Assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail ;
- Veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

Les Directions étant autonomes dans la gestion des formations liées au maintien des compétences, il a été compliqué de centraliser ces informations dans le cadre de cette DPEF. L'objectif étant de centraliser toutes ces données dans les années à venir au sein d'un plan de formation permettant de mesurer le réel effort formation mis en œuvre au sein de la Compagnie.

Les autres objectifs fixés pour 2025, sont directement liés aux enseignements dispensés par le centre de formation d'Air Corsica :

- **Le personnel d'Air Corsica bénéficie de 5.000 heures/an de formation de l'ATO/PART 147 liées aux spécificités des métiers de l'aérien**
- **Au moins 600 formations par an sont dispensées par l'ATO/PART 147**

Concernant les formations règlementaires, Air Corsica répond aux obligations en matière de transport aérien et a mis en place, en Corse, des centres de formations pour ses métiers à haute technicité.

En application de la réglementation européenne pour les «qualifications de type ATR ou Airbus», la compagnie a créé en 2000 à Bastia-Poretta un centre de formation agréé A.T.O. (Approved Training Organization) pour les certifications du Personnel Navigant Technique.

Ce centre dispose également depuis 2004 d'un agrément PART 147 pour la formation des techniciens de maintenance, avec par exemple des modules liés à la « connaissances des circuits carburant » et « câblage électrique ». D'autres enseignements comme les modules « sûreté » ou « marchandises dangereuses » sont également dispensés, ce qui en fait un pôle complet pour tous les métiers de l'aérien.

Évolution du nombre d'heures de formation de l'ATO-Part 147 reçu par les salariés Air Corsica / an		
2017	2018	2019
4.535 heures	6.719 heures (+48%)	4.628,9 heures (-31%)

Évolution du nombre de stagiaires ayant reçu une formation dispensée par l'ATO-Part 147 / an		
2017	2018	2019
503	809 (+60%)	589 (-27%)

On constate un effort constant vis-à-vis du nombre d'heures de formation dispensées par l'ATO/PART 147, et du nombre de salariés Air Corsica formés par l'ATO/PART 147, entre 2017 et 2019. La compagnie s'engage à respecter les objectifs définis à savoir **5.000 heures/an de formation et 600 /formations par an dispensées par l'ATO-Part 147**, entre 2020 et 2025.

Par ailleurs, depuis Février 2019, et afin de faire face au besoin croissant de PNC en haute saison, la compagnie met en place à Ajaccio et Bastia des sessions de formation au métier d'hôtesse de l'air/steward. Cet organisme forme de jeunes candidats au CCA (Cabin Crew Attestation). A ce jour, **23 candidats sur 26** ont obtenu leur diplôme.

Concernant les formations non règlementaires, Air Corsica met également en place d'autres formations, non obligatoires, mais répondant aux besoins propres de la compagnie comme par exemple des formations en langues (anglais et corse), afin d'atteindre le plurilinguisme de ses équipes.

Enjeu n°2 : Favoriser des partenariats avec des filières de formation professionnelle et/ou de l'enseignement supérieur (Université de Corse), pour préparer les futures recrues d'Air Corsica

Air Corsica souhaite mettre en place et développer des partenariats pour accueillir et former des élèves insulaires, issus de filières professionnelles. La compagnie souhaite prouver d'ici 2025 sa capacité à recruter, former et conserver les talents au sein de son personnel.

Les objectifs fixés pour 2025 sont les suivants :

- **Au moins 20 alternants sont accueillis chaque année au sein de la compagnie - Au moins 25% des alternants sont issus de l'Université de Corse ;**
- **Le partenariat avec l'AFMAé est opérationnel, et permet à nos futurs mécaniciens d'avoir une formation robuste.**

Les indicateurs retenus pour mesurer les résultats des actions menées entre 2017 et 2025 sont les suivants :

Nombre d'élèves en alternance reçu par la compagnie par an		
2017	2018	2019
31	17	32
Nombre d'élèves alternants issus de l'Université de Corse		
2017	2018	2019
4 (13%)	2 (12%)	7 (22%)

Entre 2017 et 2019, le nombre d'élèves alternants est en hausse, avec **32 élèves reçus** par la compagnie Air Corsica. Sur les élèves alternants reçus en formation, **22% étaient originaires de l'Université de Corse**. Les autres alternants sont originaires de formations délivrées par des établissements locaux : lycée Laetitia, institut consulaire...

Le choix de recrutement d'élèves alternants devra se faire en priorité sur des formations locales (hormis les métiers techniques), afin que les objectifs fixés par la compagnie soient tenus.

Nombre d'apprenants envoyés en formation à l'AFMAé par an		
2017	2018	2019
3	5 (+66%)	10 (+100%)

Air Corsica est partenaire de l'Association pour la Formation aux Métier de l'Aérien (AFMAé). Cette association s'engage pour la formation des métiers de la technique aéronautique (ingénierie, construction et maintenance) et des services du transport aérien (gestion de la relation client).

La formation reçue par les élèves alternants permet de répondre parfaitement aux besoins de la Compagnie.

Entre 2017 et 2019, Air Corsica a permis la **formation de 18 mécaniciens aéronautiques en contrat d'apprentissage**. Ce chiffre est en **hausse de plus de 300% entre 2017 et 2019**, avec une promotion de **10 mécaniciens formés** en 2019.

Néanmoins, les besoins de la compagnie seront plus faibles pour les années à venir, avec un objectif fixé à **2 mécaniciens formés à l'AFMAE/an**, entre 2020 et 2025.

Valeur n°4 : Contribution aux valeurs de la société Corse

Contribuer à préserver et soutenir les valeurs insulaires

Objectif n°1 : Intégrer le développement durable dans l'activité et la culture d'entreprise



ODD 8 : « Air Corsica souhaite définir et mettre en oeuvre une stratégie RSE qui lui permettra d'intégrer le développement durable au sein des différentes directions de son entreprise».

Enjeu n°1 : Promouvoir la RSE et ses bonnes pratiques au sein des différentes directions d'Air Corsica

Afin de parvenir à implémenter une stratégie RSE partagée et accessible par tous, Air Corsica s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2019-2025 :

- **La politique RSE d'Air Corsica est définie, validée par son Directoire et partagée avec le personnel de la compagnie et le grand public chaque année, et dès 2020**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

La stratégie RSE, les objectifs majeurs et les politiques et actions sont déclinés au sein des différentes directions de la compagnie

L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019, mais la Compagnie adopte une démarche de mise en place de la stratégie RSE, avec suivi des données produites durant 5 années, et mesurables dès 2021.

A travers la réalisation de la DPEF 2019, la compagnie Air Corsica s'est fixé un ensemble d'objectifs à atteindre d'ici 2025. Les DPEF qui seront publiées chaque année suivront les évolutions des indicateurs créés, et montreront l'efficacité des actions mises en oeuvre, jusqu'en 2025.

Publication de la déclaration de performance extra financière		
2017	2018	2019
Oui	Oui	En cours de réalisation

Air Corsica s'engage à publier les résultats obtenus par thématique suivie, chaque année, sur le site internet de la compagnie. Un rapport « grand public » sera également réalisé par le service de la communication de la compagnie, édité, et mis à disposition des partenaires et du grand public.

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2019
AIR CORSICA

Nombre de personnes ayant consulté la déclaration de performance extra financière sur le site internet de la compagnie		
2017	2018	2019
NC	NC	620 visiteurs

La compagnie Air Corsica est soumise à l'obligation réglementaire de publication de sa DPEF. Le document produit doit être publié sur le site internet de la compagnie, dans les 8 mois de la clôture, et doit être accessible durant 5 années.

Afin de partager avec le plus grand nombre ce document, et sa politique RSE, le service de la communication élabore un document « grand public », qui est publié chaque année sur le site internet de la compagnie.

On note que seulement 620 visiteurs ont ouvert la DPEF 2018 en 2019. L'objectif fixé pour 2020 est de multiplier par 3 le nombre de visites de la DPEF 2019.

- **Une cellule RSE est créée, ses membres sont dédiés à la communication interne de la stratégie, la mise en œuvre des actions retenues et au suivi des indicateurs RSE**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

L'équipe RSE est créée, opérationnelle, et met en place la politique RSE au sein de la compagnie
L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019, mais la Compagnie se mobilise pour créer une cellule RSE dès 2021.

Nombre de contributeurs internes appuyant l'équipe RSE et évolution
L'indicateur ne peut être renseigné pour 2019, mais suite à la création de l'équipe, il sera intéressant de mesurer le nombre de contributeurs internes appuyant cette cellule, de 2021 à 2025.

Pour pouvoir mesurer ces indicateurs, la compagnie s'engage à ce que la cellule RSE soit créée et opérationnelle dès le premier trimestre 2021.

Objectif n°2 : Soutenir et favoriser les projets de développement économique et social de notre territoire



ODD 8 : « Air Corsica est le seul transporteur aérien basé en Corse. La compagnie possède un rôle sociétal et économique majeur pour ce territoire, en assurant une continuité territoriale de transport entre la Corse et le Continent. Le développement économique et social de la Corse est soutenu à travers les nombreux emplois créés, et la participation à de nombreuses manifestations sportives, culturelles, sociales et éducatives chaque année ».

Enjeu n°1 : Contribuer au développement économique et social de la Corse

Le rôle joué par la compagnie Air Corsica pour l'économie Corse est incontournable. Pour le mesurer concrètement et objectivement, un rapport nommé « **Étude d'évaluation de l'impact de l'existence d'Air Corsica sur l'économie Corse** » a été réalisé par le cabinet MSC en Juillet 2018. Ce rapport a permis de mettre en avant les retombées économiques liées à l'existence de la compagnie, et de mesurer sa contribution à l'économie corse.

Une telle étude ne pouvant être réalisée chaque année, la compagnie s'engage à la réitérer en 2022, afin d'analyser les évolutions constatées (2017-2022).

Afin de mesurer l'évolution du poids économique et social d'Air Corsica au niveau territorial, la compagnie s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2017-2025 :

- **Les dépenses directes d'Air Corsica sont stables, ou augmentent, entre 2017 et 2025**

Évolution des dépenses directes Air Corsica dans le tissu économique insulaire	
(Achats, fournisseurs locaux, sponsoring, frais de personnel, impôts et taxes, immobilisations)	
2017	2022
86 Millions €	NC

A travers son activité aérienne, la compagnie Air Corsica réalise de nombreuses dépenses directes sur le territoire insulaire notamment auprès de fournisseurs locaux. Un nombre important de sociétés dépendent directement de l'activité d'Air Corsica, la rendant un partenaire économique incontournable pour la tenue de leurs activités.

L'emploi de plus de 700 salariés est également un apport non négligeable dans l'économie insulaire. La compagnie s'engage à faire perdurer ces liens économiques, et à continuer à être un poumon économique pour le territoire sur lequel elle fonctionne.

- **La part des dépenses directes d’Air Corsica, comparée au montant de la compensation d’exploitation accordée, donne un ratio minimum de 50%**

Part des dépenses directes Air Corsica comparés au montant de la compensation d’exploitation accordée	
2017	2022
+62,5 %	NC

En comparant les dépenses directes d’Air Corsica, au montant perçu de la compensation d’exploitation, le ratio obtenu est de **+62,5% en 2017**. Cet indicateur doit être maintenu à « **au moins +50% en 2022** », afin de mettre en avant les effets positifs de la compensation accordée, tant au niveau social et sociétal, qu’économique.

Retombée économique insulaire pour chaque Euro de compensation d’exploitation accordé	
2017	2022
4,37€ à 4,65€	NC

L’étude réalisée en 2018 a permis de mettre en avant que pour 1€ de compensation d’exploitation accordée, les retombées économiques insulaires étaient de 4,37€ à 4,65€.

On note une différenciation réalisée entre les retombées directes et indirectes produites par l’activité de la compagnie :

- Les **retombées directes s’élèvent à plus de 86M d’euros** pour 2017 ;
- Les **retombées indirectes représentent environ 150M d’euros** dont environ 30M d’euros de recettes qui n’existeraient pas en l’absence de la compagnie.

La compagnie s’engage à respecter le même niveau de retombées économiques pour 2022.

- **Air Corsica fait partie des 5 entreprises privées corses les plus importantes en termes de chiffre d’affaires réalisé**

Positionnement de la compagnie Air Corsica dans le classement des entreprises privées corses en termes de chiffre d’affaire	
2017	2022
4ème	NC

Avec 200 millions € de chiffre d’affaires compensation incluse, la compagnie se positionne comme la 4^{ème} entreprise corse en 2017. L’objectif pour 2022 est de maintenir, voire d’augmenter ce chiffre d’affaires, afin de rester positionné dans les 5 premières entreprises corses.

Perception de la compagnie Air Corsica

La perception des résidents Corses quant à l'impact de la compagnie sur leur quotidien est sans appel :

- Pour 95% d'entre eux, l'impact est jugé bénéfique voire très bénéfique ;
- Pour les cadres et chefs d'entreprise, 86% considèrent que l'impact de la compagnie sur leur entreprise est bénéfique voire très bénéfique.

M. Hervé Pierret	Membre du Directoire
	<p>« Air Corsica a été désignée comme délégataire exclusif avec Air France, des nouvelles délégations de service public (DSP) pour la desserte aérienne de la Corse, votées par l'Assemblée de Corse en séance plénière le 26/09/19.</p> <p>En 2019, Air Corsica a opéré 33 lignes régulières ou saisonnières, dont 12 lignes de Service Public, avec plus de 21.000 vols et a transporté près de 2 millions de passagers.</p> <p>L'influence de notre compagnie sur le tissu économique insulaire doit être soulignée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Contribution de la compagnie à environ 3% du PIB insulaire• Plus de 730 salariés en 2019• Des retombées directes et indirectes s'élevant à plus de 236M€ dont 30M€ directement rattachés à l'existence de notre compagnie• 4^{ème} entreprise dans le tissu économique insulaire, en termes de chiffre d'affaires. <p>Outre ces performances économiques, notre activité permet d'assurer le maintien du lien entre la Corse et le Continent, avec un rôle primordial pour les résidents voyageant pour raisons professionnelles ou médicales. »</p>

Enjeu n°2 : Assurer les liaisons sanitaires entre la Corse et le Continent

La Corse restant la seule région française ne disposant pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU), certaines spécialités ne sont pas pratiquées sur l'île et l'offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la région.

Air Corsica permet aux malades insulaires d'aller se soigner dans des établissements adaptés à leurs besoins. Le service offert répond à un enjeu sanitaire important,

Air Corsica a mis en place un véritable service d'accompagnement des malades et des personnes à mobilité réduite débutant au sol, et se poursuivant à bord de ses avions.

Un service particulier est mis en place pour tous les motifs suivants : déficients mentaux, aveugles, sourds, chiens d'aveugles, nécessité de bouteilles d'oxygène, d'appareils respiratoires et concentrateurs d'oxygène, d'insuline etc.

Le service offert par la compagnie pour les personnes à mobilité réduite se traduit par la mise à disposition de civières, de sièges aménagés ou de chaises roulantes.

A ce titre, la compagnie s'engage à maintenir ce service, sur la période 2019-2025 :

- **Plus de 20.000 personnes à mobilité réduite sont transportées chaque année par Air Corsica entre la Corse et le Continent**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Nombre de personnes à mobilité réduite transportées, par typologie d'assistance					
2017/2018 (1er Avril - 31 Mars)			2018/2019 (1er Avril - 31 Mars)		
Civières	Sièges supplémentaires	Chaises roulantes	Civières	Sièges supplémentaires	Chaises roulantes
52	215	17.174	67	278	18.902
Nombre total de personne à mobilité réduite transportées sur la période					
19 543			21 871 (+11,9%)		

Les particularités sanitaires de la Corse constituent un obstacle pour certaines familles insulaires dans leurs démarches d'accès aux soins. A ce titre, le rôle de la compagnie est prépondérant, et se doit d'être maintenu dans le futur.

Sur la base des chiffres transmis par la CPAM, note qu'en 2019, plus de **60.000 passagers ont voyagé pour des raisons médicales entre la Corse et le Continent**. En outre, il ne nous est pas possible d'évaluer les passagers se déplaçant dans l'urgence pour raison médicale et se faisant rembourser après coup. Ils ne sont pas comptabilisés dans ce calcul qui n'est qu'une base minimale.

Enjeu n°3 : Soutenir des initiatives à caractère social, solidaire, éducatif et environnemental

Le soutien à des associations, ou projets sociétaux ayant un impact majeur sur la société corse, a toujours fait partie des valeurs fortes portées par Air Corsica. A ce titre, la compagnie s'engage à atteindre les objectifs suivants, sur la période 2019-2025 :

- **3.000 billets d'avions/an sont mis à disposition de structures d'intérêt général, qui bénéficient du soutien d'Air Corsica**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Nombre de billets distribués aux petites structures (-10 billets) bénéficiaires du soutien d'Air Corsica par an		
2017	2018	2019
285 billets	486 billets (+70%)	706 billets (+45%)
Nombre de billets distribués aux grosses structures (+10 billets) bénéficiaires du soutien d'Air Corsica par an		
2017	2018	2019
2.657 billets	3.431 billets (+29%)	2.973 billets (-13%)

On note que 3.679 billets d'avions ont été distribués à des petites et grosses structures d'intérêt général en 2019. Cette tendance est en augmentation forte pour les petites structures (+45%), et en légère baisse pour les grosses structures (-13%). L'engagement de la compagnie auprès du tissu associatif et sportif local est important, et reste au centre de la politique de développement jusqu'en 2025.

- **Une dotation, équivalente à 500.000 €, est mobilisée chaque année pour appuyer des associations en lien avec l'intérêt général et le rayonnement de la Corse et de la compagnie Air Corsica**

Les indicateurs retenus sont les suivants :

Budget annuel alloué aux associations et évolution		
2017	2018	2019
360.040 €	651.585 € (+80%)	575.498 € (-12%)

Les dotations budgétaires sont les plus importantes dans le sport, et notamment le football, du fait d'une médiatisation plus importante, avec de fortes retombées de communication pour la compagnie.

Quelques exemples significatifs des partenariats d’Air Corsica :

SANTÉ
Association « La Marie-Do »
<p>L’association est créée en 2007 pour honorer la mémoire d’une employée d’Air Corsica emportée par la maladie à l’âge de 35 ans. LA MARIE-DO est une association loi 1901 réunissant des hommes et des femmes bénévoles autour de la lutte contre le cancer. L’objectif de l’association est de sensibiliser à la maladie et d’apporter un soutien moral et financier aux malades et à leurs familles dans leur combat.</p> <p>Air Corsica est partenaire de cette association depuis 2007.</p>
INSEME
<p>Association reconnue d’intérêt général, qui vise à compenser les absences de prises en charge des services sociaux et corriger les spécificités sanitaires de l’île.</p> <p>La Corse restant la seule région française ne disposant pas de Centre Hospitalier Universitaire (CHU), certaines spécialités ne sont pas pratiquées sur l’île et l’offre de soins locale ne peut donc pas répondre totalement aux besoins des patients de la région.</p> <p>Les particularités sanitaires de la Corse constituent un obstacle pour certaines familles insulaires dans leurs démarches d’accès aux soins.</p> <p>Air Corsica est partenaire de cette association depuis 2017.</p>
Ligue contre le cancer (Haute-Corse et Corse-du-sud)
<p>La ligue contre le cancer œuvre, entre autres, pour fournir des appartements thérapeutiques, réaliser des actions de préventions dans les collèges, plages sans tabac, espaces sans tabac...Elle soutient la recherche et permet des consultations avancées d’oncopédiatrie à l’hôpital de la Miséricorde en association avec l’hôpital de La Timone, et de nombreuses autres actions liées.</p> <p>Air Corsica est partenaire de cette association depuis 2017.</p>

CULTURE
Festival guitare de Patrimoine
<p>Ce Festival est né en 1990 à l’initiative de passionnés de guitares et de nombreux bénévoles.</p> <p>Depuis 30 ans, cet événement a réussi à attirer à Patrimoine les plus grands guitaristes de la planète dans tous les genres musicaux. Tous les musiciens de renommée internationale, séduits par la beauté du site, par la chaleur du public et par la convivialité et la qualité de l’équipe organisatrice, deviennent tour à tour ambassadeurs de ce festival.</p> <p>La fréquentation ne cesse d’augmenter d’année en année et de nombreux estivants, conquis par la qualité des programmes et l’atmosphère très particulière du théâtre de verdure, planifient leur séjour en fonction des dates de ce festival.</p>

Air Corsica est partenaire de ce Festival depuis 2016.

Festival Jazz in Aiacciu

Ce Festival de Jazz, qui fête sa 19^{ème} édition en 2020, est considéré par les professionnels comme un des Festivals de Jazz les plus importants en France. Depuis sa création, ce Festival a su attirer des stars montantes et des légendes vivantes du Jazz, pour le plaisir des mélomanes.

En 2020, le Festival a proposé une version « ambulante » à son public, se produisant dans 5 à 6 villages de l'intérieur de la Corse.

Air Corsica soutient ce festival depuis 2017.

Festival du film de Lama

Fondé en 1994 par quelques habitants du village passionnés de cinéma, ce Festival a pour cadre le plein-air et comme écrin le village de Lama.

La sélection est internationale : une vingtaine de longs métrages, inédits, en avant-première, une compétition de courts, des documentaires, un regard sur la production corse, des ateliers... Le Festival, c'est aussi des programmes pour les enfants, des tables rondes, des conférences, des rencontres professionnelles, des animations...et la convivialité !

Chaque année depuis 2017 Air Corsica s'associe à ce Festival, pour une semaine de cinéma sous le regard des étoiles.

SPORT

AC Ajaccio (ACA) Football – Volleyball GFCA football - Handball

ACA football

Club de football fondé en 1910, et évoluant au stade François-Coty à Ajaccio. Le club a évolué 13 saisons en Ligue 1 française, et évolue désormais en Ligue 2.

Ce club, possède une histoire riche, et a été le premier grand club fondé à Ajaccio.

L'AC Ajaccio a remporté deux titres de champion de France de Ligue 2 en 1967 et 2002 et un titre de champion de France amateur (National) en 1998.

GFCA football

Club de football fondé en 1910, professionnel depuis 2012, et évoluant au stade Ange Casanova à Ajaccio. Le club a évolué une saison en Ligue 1 (2015), et évolue désormais en National 2.

Le club a été demi-finaliste de la Coupe de France en 2012.

GFC A Handball

Club de handball français fondé en 1965 et basé à Ajaccio, dans la salle Pascal-Rossini. Il a évolué pendant deux saisons en Division 1 au début des années 2000 et évolue en Championnat de France de Nationale 1 pour la saison 2019-2020.

GFC A Volleyball

Club de Volley-Ball fondé en 1967 et basé à Ajaccio. Le club évolue depuis la saison 2009-2010 en Ligue A (plus haut niveau national).

Le club possède un palmarès national intéressant, avec deux victoires en coupe de France masculine (2016 et 2017), et détenant la super coupe de France en 2016.

De par leurs nombreux déplacements sur le Continent, lors des séries de matchs disputés à l'extérieur, ces clubs véhiculent les valeurs du sport et de la société Corse.

Mme Rose-Marie Pruneta



Chargée des relations associatives

« Air Corsica est un partenaire important pour les associations liées à la santé, la culture et le sport insulaire. Le soutien de notre compagnie à ces structures les aide à limiter leurs frais de fonctionnement et de se concentrer pleinement sur la réalisation de leurs activités.

Outre les bienfaits portés par les associations de santé à notre population, les événements culturels et sportifs permettent de mettre en avant notre culture sur le Continent et à l'international. Un véritable rayonnement pour la Corse, et son identité. »